

# Entre Nous

VOLUME 27, n° 1

## Le Nord et le Sud

Rencontre en territoire nouveau

---

**Mission** La réinsertion sociale

---

## La libération conditionnelle

Une façon de contribuer à la  
sécurité des collectivités



Service correctionnel  
Canada

Correctional Service  
Canada

Canada

# Entre Nous

Le magazine *Entre Nous* est publié par le Secteur des communications et de la consultation du Service correctionnel du Canada. Les opinions exprimées dans les articles qui suivent ne reflètent pas nécessairement celles de la commissaire.

**Commissaire adjoint** Tim Farr  
**Rédacteur en chef** Pierre Simard  
**Rédacteur en chef adjoint** Martin Bélanger  
**Rédacteur, réviseur et photographe** Bill Rankin  
**Révision** Julie Renaud  
**Rédactrice, révision française et anglaise** Djamilia Amellal  
**Rédaction anglaise** Graham Chartier  
**Distribution** Stéphane Bachand  
**Traduction** Bureau de la traduction  
**Service de révision** Mary Jean McAleer  
**Conception graphique** Marc Quirouet

## Comité de rédaction

Chantal Allen Jim Laplante  
Nadine Archambault Julie McGregor  
Cathy Barnes Shereen Miller  
Troy Demers France Myre  
Julie Fournier Fernande Rainville  
Peter Hecht Bill Staubi  
Ellen Henderson Lisa Watson  
Dean Jones

## Collaborateurs

**Manchettes** Doreen Dinn  
Jane MacEwen  
Heather Hurst  
**Cahier sectoriel** Ed Muise  
Kathryn Hanington  
Troy Demers  
Tara Gapp  
Karen Robertson  
Sheila Liston  
Paul Provost  
Ellen Henderson  
**Atlantique** Denis D'Amour  
Shannon Oickle  
Lynn Chaplin  
Bill Geier  
Rob Landry  
Fred Tulk  
**Québec** *Dorma Grant*  
Céline Laplante  
Denis Cantin  
Daniel Mérineau  
Michel Bleau  
Sylvain Parenteau  
Joan Shanks  
**Ontario** Peter Harper  
**Prairies** Greg Basky  
Donna Kell  
Eugene Stevens  
Gaylene Romero  
**Pacifique** Jim Tenhoeve  
David S. Dick  
Lisa Bayne  
Arlene Thygessen  
Lori Chortyk  
Dennis Finlay

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*Entre Nous* serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faites parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

## Entre Nous / Let's Talk

Service correctionnel du Canada  
340, avenue Laurier ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P9  
Téléphone : (613) 995-5364  
Télécopieur : (613) 947-0091  
Internet : www.csc-ccc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 2002  
Imprimé au Canada sur du papier recyclé  
Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

# Entre Nous

2002

Vol. 27, n° 1

## MANCHETTES

ÉDITORIAL DE LA COMMISSAIRE	1
LE NORD ET LE SUD : RENCONTRE EN TERRITOIRE NOUVEAU	2
MISSION : LA RÉINSERTION SOCIALE	5
LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE - UNE FAÇON DE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS	7
VIDÉO SUR L'EXTRACTION DE CELLULE	9
RECONNAISSANCE DE L'UNE DES PIONNIÈRES	11
LES RÉCIPENDAIRES GARDENT VIVANTE LA MÉMOIRE DE DAN ROWAN	12
PRIX DU CHEF DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2001	12
FORUM D'EXPERTS INTERNATIONAUX	13
LEADERSHIP RENOUVELÉ	13

## ARTICLES

### CAHIER SECTORIEL

Le Centre de détention Mitrovica : Une leçon en sécurité	14
Programme intensif de traitement de la toxicomanie	16
Hommage aux <i>Citoyens en action</i>	17
En vedette sur Internet	18
Rétrospective de la Semaine de la justice réparatrice 2001	18
Les provinces se branchent au Système de gestion des délinquants	20
Le documentaire vidéo <i>From Nothing to Something</i> remporte un prix prestigieux	20
Le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe 2001	21
La justice réparatrice au sein de la communauté internationale	22
Dites-moi ce que vous jetez et je vous dirai qui vous êtes	23

### LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

#### Région de l'Atlantique

Cérémonie de passation de pouvoirs	24
Journée de formation sur la gestion des situations d'urgence	24
Le prix du délégué syndical de l'année remis à une infirmière du pénitencier Dorchester	24
Initiative de sensibilisation à la prévention du crime	25
Circuit Carrière - Un coup de main pour bâtir un avenir meilleur	25
Des canettes qui rapportent de l'argent	26
Une vraie réussite	26
Des chiens dépisteurs de drogue dans les centres communautaires correctionnels d'Halifax	26

#### Région du Québec

Justice et sagesse	27
La nouvelle unité <i>Milieu de vie structuré</i> : Un franc succès !	28

Une histoire de coopération avec le Mali	29
Une visite spirituelle remplie de foi et d'espoir	29
Éloge d'un champion	30
Des visiteurs professionnels sont reconnus	31
Le SCC remporte la finale au concours Énergia de l'ACME	31

#### Région de l'Ontario

Émissions sur la justice pénale à la télévision par câble	32
Des diplômés du cours de formation des membres des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence	32
Souper et chansons pour les bénévoles	33

#### Région des Prairies

Un partenariat mutuellement avantageux	33
Le chiot de fourrière qui excelle à détecter la drogue	35
Les employés et les détenus du pénitencier de la Saskatchewan travaillent de concert pour aider la collectivité	35
Le réseau de télévision des peuples autochtones réalisera un film à l'établissement Stony Mountain	36

#### Région du Pacifique

Formation de négociateurs en situation d'urgence	37
Les comités consultatifs de citoyens sensibilisent la collectivité	38
Une journée portes ouvertes organisées dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles	38
Conférence sur l'article 84	39
Ouverture d'un atelier de confection	39
Des délinquants du Centre Sumas viennent en aide à des chiens	40
L'établissement William Head tient un symposium sur la justice réparatrice	40

# La sécurité publique passe par les partenariats

Nous nous sommes mis d'accord qu'au 21<sup>e</sup> siècle, une approche correctionnelle judicieuse, c'est plus que des établissements et des bureaux de libération conditionnelle travaillant ensemble pour assurer la sécurité publique. Une approche correctionnelle judicieuse repose sur la collaboration de personnes issues de toutes les couches de la communauté, qui nous aident à remplir notre mandat et, pendant le processus, bâtissent et nourrissent des partenariats qui garantiront notre succès à l'avenir.

Les services correctionnels ne constituent qu'un élément du système de justice pénale du Canada : nous participons en effet à un vaste réseau qui inclut la police, les tribunaux et divers organismes gouvernementaux s'employant tous à assurer la sécurité publique. Comme les Canadiennes et les Canadiens veulent participer aux décisions qui touchent leur vie, nous devons forger de nouvelles alliances avec un éventail incroyablement diversifié de groupes et de personnes (animés par la même vision et déterminés à travailler ensemble pour la réaliser).

La présente livraison d'*Entre Nous* met en relief des partenariats avec des groupes et des individus qui partagent notre volonté de rendre nos communautés sécuritaires. Je songe à des personnes comme Mark Otto et son épouse Sharon, qui sont respectivement directeur régional et administratrice de bureau au Nunavut, notre nouveau territoire. Il n'y a pas longtemps, ils étaient les seuls employés du SCC dans un territoire de 1,9 million de kilomètres carrés, répondant aux besoins d'une population de 28 000 habitants. Dans l'exercice de ses fonctions, Mark est appelé à servir de catalyseur pour opérer un rapprochement entre le gouvernement du Nunavut, les détachements locaux de la GRC, les travailleurs sociaux et les agents de correction de la collectivité, et notre propre établissement Fenbrook. Ensemble, ils s'emploient à répondre aux besoins spéciaux des Inuits et à aider un nombre croissant de délinquants à rester dans leur territoire natal.

Certains partenariats sont de plus humble envergure, mais produisent des résultats tout aussi impressionnants. Signalons par exemple l'existence d'un programme novateur du SCC dans la région du Pacifique, mené par le centre correctionnel communautaire Sumas et la société protectrice des animaux de la Colombie-Britannique, qui a donné lieu à la création d'un nouveau chenil pour un maximum de 24 chiens en dressage. Les délinquants sous

responsabilité fédérale sont le cœur et l'âme de ce programme; ils assument la responsabilité des chiens difficiles. Non seulement leur appui enlève-t-il un fardeau qui pèse lourd sur la communauté, mais leur travail contribue à éliminer le comportement négatif des animaux, ce qui peut nuire à leur adoption. Le centre et la société parrainent aussi le projet Ark, qui permet d'héberger temporairement jusqu'à 600 chats par année.

Mentionnons aussi l'Université de la Saskatchewan et le Centre psychiatrique régional, qui ont établi des liens de recherche et d'éducation permettant aux membres du personnel du CPR d'avoir accès aux ressources de l'université et aussi aux étudiants en médecine familiale, en psychiatrie, en psychologie et en sciences infirmières d'acquérir une expérience pratique en milieu clinique. Il s'agit là d'une des nombreuses relations suivies entre un de nos centres psychiatriques et une université. Ceci représente une formule gagnante pour le SCC et les communautés qu'il dessert.

Ces partenariats et bien d'autres montrent que nous pouvons accomplir beaucoup plus en travaillant ensemble plutôt que séparément. Le SCC fait partie de la communauté qu'il dessert, et l'époque est depuis longtemps révolue où nous pouvions accomplir notre mandat sans l'aide ni l'appui d'autres organismes et de nos concitoyens. Qu'il s'agisse d'un autre ordre de gouvernement, d'un organisme d'assistance postpénale ou d'un collège communautaire, les employés du SCC et les délinquants créent des alliances comme jamais auparavant. Bref, les partenariats font tourner le monde et nous aident à atteindre les buts de la *Loi* et de notre mission.



Lucie McClung  
Commissaire  
Service correctionnel du Canada



**La sécurité,  
le respect  
et la  
dignité  
pour tous**



**Safety,  
Respect  
and  
Dignity  
for All**



# Le Nord et le Sud

## Rencontre en territoire nouveau

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

**I**l fait un soleil éclatant en ce jour de décembre dans le centre-ville d'Ottawa. Mark et Sharon Otto se dirigent en hâte vers le balcon de l'hôtel Westin pour aller fumer une cigarette et profiter des quelques rayons de soleil lors d'une pause, alors qu'ils présentaient une communication à un atelier de la conférence sur la libération conditionnelle. Là où ils demeurent, la lumière naturelle se fait plutôt rare à cette période de l'année. En fait, ils vivent dans la semi-obscurité depuis novembre 2001, et ils ne verront pas beaucoup le soleil avant le milieu de février 2002, lorsque la lumière recommencera graduellement à s'infiltrer dans leur monde.

Mark est directeur du bureau de libération conditionnelle et Sharon est adjointe administrative dans le nouveau territoire du Nunavut dont la population compte 28 000 habitants. Jusqu'à cette année, ils y étaient les seuls employés du Service correctionnel du Canada (SCC). Le Nunavut est un territoire immense (1,9 million de km<sup>2</sup>), découpé dans les Territoires du Nord-Ouest en 1999, dans le cadre du plus important règlement en matière de revendications territoriales de l'histoire du Canada.

Mark et Sharon s'occupent des délinquants en libération conditionnelle dans 28 collectivités, qui sont accessibles



De gauche à droite : Barbara Cook, directrice des relations fédérales, provinciales et territoriales, Sharon et Mark Otto

Photo: Bill Rankin

uniquement par avion ou par bateau et qui s'étendent sur une terre stérile, sans routes, de la grandeur approximative du Mexique. Les problèmes qui se posent dans ces collectivités sont aussi effroyables que le paysage encombré par les glaces – chômage, violence familiale, alcoolisme, toxicomanie et suicide –, et pourtant ces deux sudistes déplacés considèrent que leur emploi dans les régions éloignées du Nord comporte des avantages uniques.

**POURQUOI ALLER TRAVAILLER DANS LE NORD?**

« Cela nous semblait intéressant comme expérience, car nous aurions une belle occasion de contribuer à la mise en place de services correctionnels », nous dit Mark pour expliquer son choix d’aller travailler dans le Nord. « Il y a des possibilités extraordinaires avec le nouveau gouvernement du Nunavut. On doit se pencher sur un si grand nombre de questions – des défis qui nous ont mis à rude épreuve et qui nous ont obligés à faire montre d’imagination. »

L’autre raison qui a motivé ce séjour dans le Nord était d’examiner la possibilité de ramener dans leur territoire autochtone les délinquants inuits incarcérés à l’établissement Bowden et à l’établissement Fenbrook. À l’heure actuelle, en vertu d’un accord d’échange de services avec le Nunavut, les délinquants sous responsabilité fédérale sont d’abord détenus au Centre correctionnel de Baffin (CCB) - qui peut recevoir 60 délinquants - à Iqaluit (la capitale du Nunavut), puis transférés dans le sud, à l’établissement Fenbrook, pour purger leur peine dans la région de Muskoka en Ontario. Cette formule fonctionne très bien grâce à la relation de travail particulière et à la grande collaboration entre Mark, Ron McCormick, directeur des services correctionnels et communautaires du Nunavut, et le directeur de l’établissement Fenbrook, Mike Provan.

Les délinquants qui arrivent à Fenbrook subissent parfois un choc culturel en même temps qu’un dépaysement géographique. Certains Inuits n’ont jamais vu d’arbres avant de descendre de l’avion dans le sud de l’Ontario. Selon leur adaptation à la vie carcérale, le progrès réalisé dans les programmes suivis et la disponibilité de places, ils peuvent retourner au CCB pour purger le reste de leur peine dans un environnement plus familier.

Contrairement à la plupart des gens du Sud, les Inuits désirent vivement que leurs délinquants soient libérés des pénitenciers fédéraux pour être pris en charge par leurs collectivités. La collectivité de Kugluktuk (appelée Coppermine auparavant) a déjà soumis au gouvernement du Nunavut une proposition bien étayée afin d’ouvrir un centre correctionnel communautaire de 20 places.

« Pour évaluer ces possibilités, il faut bien comprendre la situation locale. Je pensais que j’avais compris avant d’arriver ici », nous dit Mark arborant un sourire piteux, « parce que j’avais travaillé auprès de délinquants inuits à Bowden et parce que j’avais lu des livres et vu des films. Mais après quelques semaines à

Iqaluit (la capitale du Nunavut), je me suis rendu compte que je n’avais pas compris. Je n’avais rien compris. Il faut se rendre sur place et y passer beaucoup de temps avant de commencer à comprendre. »

« Il ne faut pas oublier que ces gens survivent dans le Nord depuis déjà 4 000 ans sans notre aide. Les gouvernements antérieurs ont essayé de les changer – ils les ont forcés à s’établir ailleurs, brisant des familles et envoyant les enfants dans des écoles résidentielles par exemple. Nous savons ce que cela a donné; ils en ressentent encore les répercussions. »

**Les qualités qui leur ont permis de survivre dans un climat aussi hostile sont celles qui leur permettront de bien réussir dans d’autres entreprises.**

Malgré les problèmes sociaux issus des expériences gouvernementales des années 1950 et 1960, Mark et Sharon ont le sentiment que peu d’Inuits accepteraient d’échanger leurs motoneiges et leur chauffage au diesel contre les attelages de chiens et les igloos d’avant. Ils demeurent toutefois méfiants à l’égard des façons de faire des Blancs. Actuellement, la population entière vit une période de grand optimisme grâce à la création du nouveau territoire doté d’un gouvernement en grande partie autonome.

« N’essayez pas d’aller les voir et de leur dire ce qui est meilleur pour eux », avertit Mark. « Ils réagissent immédiatement avec ressentiment. Tout ce qu’on peut faire est de leur proposer des solutions de rechange. Il faut les aider à concrétiser leurs propres solutions. Pour ce faire, il faut gagner leur confiance, mais la confiance est difficile à instaurer et elle se perd facilement. »

**L’ACCÈS AUX COLLECTIVITÉS**

Mark décrit ses longues heures de travail, dont il passe la grande partie, assis dans de minuscules aérogares à attendre les avions qui le transportent vers les collectivités éloignées où demeurent ses clients. Les horaires des vols lui permettent l’accès à ces endroits habituellement une fois par semaine seulement – s’il a de la chance. Les déplacements, qui se font par avion mixte (un Boeing 727 adapté et configuré pour transporter moitié passagers et moitié marchandises) ou par avion à hélice – Hawker-Siddeley et Twin Otter (la bête de somme de l’aviation dans l’Arctique), sont



Vue d’Iqaluit de la rive



Le bureau du Service correctionnel du Canada à Iqaluit

extrêmement chers. Par exemple, le tarif aller-retour entre Iqaluit et Kugluktuk (distance équivalant à la distance entre Ottawa et Edmonton) coûte 4 500 \$. Il peut y avoir des imprévus et la durée de tous les trajets dépend entièrement des conditions météorologiques – la neige et le brouillard concourent à créer des voiles blancs qui empêchent les atterrissages ou les décollages pendant des périodes indéterminées. Il est déjà arrivé à Mark de se rendre à une destination isolée pour une rencontre de quatre heures avec un délinquant en libération conditionnelle et de se retrouver coincé à cet endroit pendant plusieurs jours.

« La charge de travail ne représente jamais un problème ici, dit-il. Ce sont les grandes distances et les conditions météorologiques hostiles qui constituent les véritables obstacles. Ils peuvent parfois nous mettre dans l'impossibilité matérielle d'atteindre nos objectifs. C'est pourquoi il est très important d'entretenir de bonnes relations avec nos homologues territoriaux (intervenants des programmes correctionnels communautaires, travailleurs sociaux, et agents de la GRC) qui se trouvent dans une collectivité où nous ne pouvons pas nous rendre. Nous avons réellement besoin de leur aide. Seulement pour vous donner une idée, il y a présentement six collectivités où il n'y a aucun intervenant. J'avais un client à Repulse Bay et il n'y avait aucun travailleur social et aucun agent de la GRC. Pour le rencontrer à quatre reprises, j'ai dû voyager pendant 67 jours ! »

Ces obstacles semblent accablants, mais il y en a un autre de taille : la communication. Certains Inuits, en particulier les plus âgés, parlent l'inuktitut et très peu l'anglais, sinon pas du tout, de sorte que les agents de libéra-

tion conditionnelle doivent être accompagnés d'un traducteur lors de leurs visites – une autre dépense additionnelle.

Les signaux de télévision et de courrier électronique envoyés vers le Nord rebondissent vers le Nord et le Sud comme des balles de ping-pong frappant un satellite en orbite et sont soumis à des interférences provenant de fluctuations aléatoires dans l'atmosphère ou de pannes mécaniques. « Les téléphones cellulaires ? », ajoute Mark en souriant. « Il faut oublier ça ! Les réseaux ne vont pas plus loin qu'Iqaluit. J'ai eu des visiteurs qui se demandaient pourquoi ils ne pouvaient pas prendre leurs messages téléphoniques. C'est tout simplement parce que les messages ne se rendent pas jusqu'ici. »

### NOUVEAU TERRITOIRE, NOUVELLES IDÉES

Cela fera maintenant bientôt trois ans que les Otto sont à Iqaluit. Ils ont eu suffisamment de temps pour se faire une opinion sur les services correctionnels au Nunavut. Les particularités de l'endroit exigent des solutions innovatrices, estime Mark.

« Je crois que nous devons changer nos priorités. Les programmes pour délinquants que nous supervisons sont corrects, mais nous devons aller dans les écoles pour rejoindre les enfants. Avec la GRC, nous devons contribuer à la prévention du crime. Il faut leur montrer où la criminalité les mènera, pour qu'ils puissent avoir la possibilité de changer avant d'avoir de gros ennuis. »

### RETOUR DANS LE SUD

Les Otto feront leurs bagages et quitteront Iqaluit pour de bon à l'été 2002. Leurs enfants grandissent et Mark et Sharon jugent qu'il est temps pour eux de se retrouver dans un système éducatif plus structuré. Leurs enfants

vivent maintenant certaines situations imprévues qui découlent de la vie dans une collectivité si fermée. « Ton père a envoyé mon père en prison », a dit récemment une fillette de sixième année en pointant un index accusateur vers la fille de Mark et Sharon. « Comment un enfant de l'âge de ma fille peut-il expliquer la vérité ? », demande Mark.

### DES SOUVENIRS IMPÉRISABLES

Lorsqu'ils plieront bagage, le couple emportera avec lui des images durables.

« Ce dont je me souviendrai le plus, ce sont les contrastes énormes du Nunavut, dit Mark. Il y a des gens qui vivent encore de la chasse. Ils nourrissent leur famille en tuant un caribou ou en harponnant un phoque. On peut voir un chasseur entrer dans la banque de l'endroit portant un fusil de chasse de gros calibre en bandoulière, et personne ne sourcille. Imaginez-vous quelqu'un armé d'un fusil entrer nonchalamment dans une banque du centre-ville de Toronto ! »

« Et je n'oublierai jamais le premier festin traditionnel auquel j'ai été convié – très étrange pour les personnes du Sud. En fait, il y a une bûche au milieu de la pièce, couverte de pièces de viande crue. Vous taillez un morceau de viande avec votre couteau et vous le mangez. Et si vous refusez, vous commettez un impair. J'ai bien aimé l'omble chevalier, mais je ne crois pas que je prendrai jamais goût au phoque cru ! »

« Il y a des aînés qui passent encore les soirées d'hiver à jouer à des jeux traditionnels de ficelle, dit Sharon. Pendant ce temps, leurs enfants grandissent dans un monde de musique et de télévision qui leur est transmis par satellite. Ces jeunes se tournent vers la culture pop pour avoir des réponses à leurs questions, et non vers leurs aînés. C'est une période difficile, qui est caractérisée par des changements énormes. »

« Mais la résistance des Inuits est absolument stupéfiante, déclare Mark. Je ne pourrais jamais survivre dans cet endroit. Jamais. Les qualités qui leur ont permis de survivre dans un climat aussi hostile sont celles qui leur permettront de bien réussir dans d'autres entreprises. »

Les Otto vivent des émotions contradictoires à l'idée de quitter Iqaluit et ils ne savent pas encore où ils s'établiront dans le Sud, mais ils aimeraient bien pouvoir s'installer à Ottawa. Le temps dira où ils iront en fin de compte. Pour l'instant, ils tournent leur visage vers le soleil, contents de prendre encore quelques rayons sur le balcon de l'hôtel avant de retourner vers l'obscurité du Nord. ♦

## Mission

# La réinsertion sociale

Par Djamila Amellal, agente de communication, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Benoît Aquin

« Enfin, je serai un étudiant comme les autres ! » s'est exclamé Keith, dans un moment de délivrance et de joie. Les dernières vingt-cinq minutes ont été très angoissantes pour Keith qui attendait le résultat de la délibération des membres de la Commission nationale de libération conditionnelle (CNLC) qui devait rendre la décision relative à sa condition spéciale d'assignation à résidence en libération d'office.

Grâce à une entente conclue en juin 2000 entre le ministère de l'Éducation du Québec et le Service correctionnel du Canada (SCC), région du Québec, il devient possible, pour des détenus en transition comme Keith de poursuivre des études collégiales dans la communauté, favorisant ainsi leur réinsertion sociale en leur redonnant une chance de se revaloriser.

En effet, comme le précise le responsable du programme, M. Jean-Pierre Simoneau, du Cégep Marie-Victorin à Montréal, le Cégep mandataire, le programme *PRET 2000* s'adresse à des personnes sous la juridiction du Service correctionnel du Canada (SCC), qui bénéficient d'une permission de sortir sans escorte ou d'une forme de mise en liberté sous condition et qui désirent entreprendre ou poursuivre des études collégiales. Les candidats pourront compter sur l'aide d'une personne ressource pour faciliter leur cheminement scolaire, leur intégration à la vie étudiante et enfin obtenir un diplôme et un emploi.

Le programme s'appuie sur les valeurs de la mission du SCC et les candidats doivent être recommandés par leur agent de libération conditionnelle, satisfaire aux critères

d'admission du SCC, à ceux établis par le responsable du programme *PRET 2000* ainsi qu'aux critères de sélection des programmes d'études collégiales.

### SUITE À UNE SENTENCE DE PLUS DE QUATRE ANS

Lorsque Keith est arrivé ce matin-là dans la salle d'attente du Centre fédéral de formation (CFF) de Laval, lieu de l'audience, il était 8 h 30. Jeune, beau et bien mis, il avait en effet toute l'allure d'un étudiant. Il parlait études, philosophie et sociologie avec deux jeunes dames en sa compagnie.

L'une d'elles est agente de libération conditionnelle (ALC) à l'établissement Cowansville où Keith était préalablement incarcéré. L'autre est agente de libération conditionnelle stagiaire au Centre correctionnel communautaire (CCC) Sherbrooke de Montréal. Ils sont rejoints par Jean-Pierre, le responsable du programme *PRET 2000*. Ensemble, ils avaient l'air de nourrir un grand espoir pour l'appui de la CNLC ce matin-là. En fait, tous étaient là pour l'audience de Keith, 22 ans, délinquant incarcéré à l'établissement Cowansville d'abord, puis assigné à résidence dans le CCC Sherbrooke de Montréal. Keith a déjà purgé deux tiers de sa peine, soit trois années d'incarcération.

Informés du début de l'audience, nous nous sommes rendus dans une petite salle au fond du couloir, où des chaises étaient disposées en trois rangées de façon à faire face au panel des membres de la CNLC, Madame Odette Gravel-Dunberry et M. Gilles Roussel, les deux commissaires chargés d'étudier et de délibérer sur le cas de Keith. À leur gauche, se trouve la greffière. Au fond, un poster sur lequel on peut lire « 1899 - 1999, cent ans de libération conditionnelle ».

Keith s'assit au centre de la première rangée. Keith est bien encadré, d'un côté, son agente de libération conditionnelle et, de l'autre, le responsable du programme *PRET 2000*. Derrière, se trouve l'agente stagiaire.



À gauche, Jean-Pierre Simoneau, responsable du programme *PRET 2000*, Cégep Marie-Victorin à Montréal et Keith, en libération conditionnelle

**L'AUDIENCE COMMENCE**

La commissaire, M<sup>me</sup> Odette Gravel-Dunberry, ouvre l'audience en s'adressant à Keith et en précisant que l'objet de la rencontre concerne la condition spéciale d'assignation à résidence en libération d'office. Elle cède la parole à la greffière qui s'assure que les garanties procédurales ont été respectées (par exemple, elle confirme le partage des renseignements communiqués, la langue de communication choisie par Keith, etc.), demande à ce que les participants s'identifient en citant leur titre et signale la présence d'observateurs du SCC. Keith confirme. La greffière cède ensuite la parole aux deux commissaires de la CNLC qui eux se tournent vers l'ALC.

Lorsque l'ALC prend la parole, Keith ne la quitte pas du regard. Celle-ci cite un certain nombre de faits concernant Keith, entre autres, qu'il a été condamné à une sentence de quatre ans et trois mois suite à des vols qualifiés, qu'il n'a fait l'objet d'aucune tentative d'évasion depuis, qu'il a été très coopératif, qu'il a démontré de la stabilité dans son comportement et dans ses études, qu'il a respecté l'interdiction de fréquenter ses anciens complices durant sa libération sous condition, qu'il est maintenant devenu moins impulsif. Une seule ombre au tableau, il n'a pas suivi le programme de maîtrise de la colère recommandé dans le plan correctionnel sous prétexte qu'il voulait entreprendre des études collégiales. L'ALC a fini en émettant un avis favorable à ce que Keith soit soutenu car capable, malgré tout, de canaliser ses énergies. Elle a ensuite cédé la parole aux membres de la CNLC.

Le deuxième commissaire, M. Gilles Roussel, s'adresse ensuite au détenu en lui disant

« Parlez-nous de vous, Monsieur. » C'est au tour de Keith de prendre la parole et de faire un portrait de lui-même. Il explique comment il a été condamné à quatre ans et trois mois de prison pour vols et violence. Répondant au commentaire du commissaire, Keith admet que ce qu'il a fait est grave et qu'il le regrette. Il insiste sur le fait qu'il a changé. À la question du commissaire lui demandant d'expliquer pourquoi il a posé de tels gestes, il dit que c'est pour des gains, qu'il était frustré de ne pas avoir d'argent. Quant à la violence dont il a fait preuve, Keith l'explique en disant que c'est dû à tout ce qu'il a connu et subi dans sa jeunesse. M. Roussel le regarde dans les yeux et lui dit : « On vous voit mal dans le rôle de celui qui reçoit des claques ! ». À sa question :

« Vos études, cela vous aide ?

- Oui, la psychologie, la sociologie, la philosophie, cela m'aide beaucoup à comprendre,

**Malgré son apparence confiante, Keith est très nerveux. Il écoute ses accompagnateurs avec beaucoup d'espoir dans le regard. Puis il se met à parler, des mots pour lutter contre le stress et l'angoisse.**



Keith, un étudiant comme les autres étudiants du Cégep Marie-Victorin

s'empresse de répondre Keith. J'ai hâte de travailler en équipe avec des étudiants au Cégep. »

Le commissaire ajoute qu'ils ne veulent pas le condamner une deuxième fois ou le punir de quelque façon que ce soit, mais que leur rôle est de s'assurer que son retour en société se fera avec le moins de risque possible.

Soulignant qu'on doit d'abord régler les problèmes qui mènent au crime avant de penser à l'avenir, M<sup>me</sup> Gravel-Dunberry lui rappelle que dans son cas le programme de maîtrise de la colère est un élément majeur de son plan de correction. Elle lui demande :

« Pourquoi ne l'avez-vous pas suivi ?

- J'aime mes études et ces dernières ne me laissent pas beaucoup de temps pour ce programme-là, répond Keith.

- Quel autre projet avez-vous en tête ?

- Suivre un programme psychologique de maîtrise de la colère, joindre une équipe sportive et régler mes problèmes de criminalité, répond Keith.

- Mais vous n'aurez pas assez d'argent comme étudiant, ajoute M. Roussel.

- Si, j'en aurai assez car grâce au programme *PRET 2000*, je pourrai effectuer ma demande de prêt et bourse auxquels je suis admissible, de répondre Keith. »

La parole est ensuite donnée à Jean-Pierre, le responsable du programme *PRET 2000*. Jean-Pierre confirme que Keith possède les capacités et l'énergie nécessaires pour suivre des études collégiales. Selon lui, les professeurs du Cégep ont affirmé que Keith a obtenu une bonne moyenne. Ces derniers savent que Keith est un détenu et que ses études contribuent au développement de son estime de soi. Jean-Pierre appuie donc Keith dans sa demande. Il estime que ses résultats scolaires sont très encourageants.

Après avoir demandé à Keith s'il y avait des choses qu'il voulait rajouter, les commissaires se retirent pour délibérer et nous quittons la salle d'audience.



**DES MOTS POUR LUTTER CONTRE LE STRESS ET L'ANGOISSE**

Il est 9 h 20. Dans la salle d'attente, les professionnels qui ont accompagné Keith parlent entre eux. Keith vient de rentrer, il est allé fumer une cigarette à l'extérieur du centre. Il se place aux côtés de son ALC, comme s'il cherchait une certaine protection. Le visage rouge et le sourire grand malgré tout, Keith s'engage dans une conversation avec elle, en ajoutant « Il y a plein de choses que j'aurais dû dire. » Malgré son apparence confiante, Keith est très nerveux. Il écoute ses accompagnateurs avec beaucoup d'espoir dans le regard. Puis il se met à parler vite, des mots pour lutter contre le stress et l'angoisse.

À 9 h 45, arrive la greffière qui nous demande de retourner à la salle d'audience. Tous les regards se tournent vers Keith et ses accompagnateurs se mettent autour de lui, dans un geste de réconfort. Tous se dirigent vers la salle pour entendre la décision finale des commissaires.

**LA LIBERTÉ**

Les yeux fixés sur les lèvres du commissaire, Keith l'entend finalement dire ce dont il a rêvé tous les

jours, depuis son arrivée dans le pénitencier. « On vous a écouté, vous reconnaissez avoir négligé le programme de maîtrise de la colère, vous reconnaissez aussi qu'il vous reste beaucoup à faire sur le plan personnalité avec le psychologue. Toutefois, votre motivation pour les études est forte et vos résultats sont encourageants. Nous avons donc décidé de retirer la condition d'assignation à résidence. Par contre, nous vous demandons de suivre le programme de maîtrise de la colère, en communauté, et nous vous souhaitons bonne chance ! » Keith a tout de suite tourné son regard plein de reconnaissance vers son ALC et le responsable du programme, puis il a remercié les deux commissaires.

Il est 10 h. Les commissaires, Mme Gravel-Dunberry et M. Roussell se sont retirés pour rédiger le rapport de la journée.

Pour se renseigner sur le programme *PRET 2000* qui a joué un rôle positif dans l'octroi de la libération conditionnelle de Keith sans assignation à résidence, veuillez communiquer avec Jean-Pierre Simoneau, par téléphone, au (514) 325-0150, poste 2110. ♦

**La libération conditionnelle**

*Une façon de contribuer à la sécurité des collectivités*

*Par Doreen Dinn, commissaire à la CNLC, Région de l'Atlantique, et Djamilia Amellal, agente de communication, Secteur des communications et de la consultation*

« **O**n se fait toujours du soucis au sujet des délinquants qu'on a remis en liberté, et lorsqu'on annonce aux nouvelles qu'une infraction a été commise, on prie pour que personne n'ait été blessé et pour que l'infraction n'ait pas été commise par quelqu'un à qui on a accordé la mise en liberté », déclare Doreen Dinn avec une voix douce, empreinte de chaleur et d'humanité.

Doreen est membre de la Commission nationale de libération conditionnelle (CNLC) de la région de l'Atlantique. En tant que commissaire, son mandat statutaire consiste à prendre des décisions relatives à la mise en liberté sous condition, une tâche souvent ardue. Chaque fois qu'elle évalue un délinquant, elle doit adopter les mesures les moins restrictives qui soient et compatibles avec la protection de la société, en se basant sur une évaluation approfondie du risque que présente le délinquant pour la collectivité. Aussi, elle sait combien très préoccupantes ces décisions peuvent être pour le public.

La CNLC est l'organisme investi, par la loi, du pouvoir de mettre tous les délinquants sous responsabilité fédérale et certains autres sous responsabilité provinciale en liberté sous condition. Elle constitue une partie intégrante du système de justice pénale et se focalise sur la protection de la société, en prenant en toute indépendance des décisions judiciaires sur la mise en liberté sous condition et en favorisant - en temps opportun - la réinsertion des délinquants comme citoyens respectueux des lois.

**Le programme *PRET 2000* est offert uniquement au Québec et ses services sont disponibles pour tous les étudiants désireux de poursuivre leurs études dans l'ensemble des Cégeps publics. Il est ouvert aux hommes et aux femmes, aux francophones et aux anglophones. Si vous êtes intéressé par le programme, veuillez communiquer avec Jean-Pierre Simoneau, au (514) 325-0150 poste 2110.**

## PRÉPARATION ET ÉTUDE DES DOSSIERS

Lorsque Doreen se rend dans un pénitencier fédéral afin d'interviewer des détenus relativement à leur demande de mise en liberté, elle a déjà travaillé d'arrache-pied à examiner minutieusement leurs dossiers.

Les dossiers des délinquants comprenant les faits importants sur lesquels elle devra baser ses décisions finales d'acceptation ou de refus de la mise en liberté, sont préparés essentiellement par le Service correctionnel du Canada (SCC) à qui il incombe d'obtenir, entre autres, les rapports de police sur les infractions commises, un rapport d'enquête communautaire, le rapport d'évaluation initiale ainsi que le plan correctionnel établi lors de l'admission en prison. Le SCC fournit également des rapports décrivant la participation du délinquant aux différents programmes offerts en établissement, les progrès qu'il a réalisés et les opinions professionnelles portant sur ses risques de récidive.

Les renseignements contenus dans les dossiers permettent aux commissaires d'établir un plan pour interroger le détenu. La loi exige que deux membres (commissaires) de la CNLC examinent les demandes et fassent part de leur décision. Lorsqu'il s'agit de cas de condamnés à perpétuité qui peuvent être plus complexes, l'examen et la prise de décision doivent être faits par trois membres. Lors de l'audience, les détenus sont accompagnés d'un agent de libération conditionnelle de l'établissement. Ce dernier est l'employé du SCC ayant préparé le cas en vue de l'audience et il formule une recommandation précise en faveur de l'octroi ou du refus de la mise en liberté. Les commissaires examinent les dossiers et font part de leur décision.

## UNE LOURDE RESPONSABILITÉ

« C'est une lourde responsabilité qui donne à réfléchir que de décider de la liberté d'un autre être humain, confie Doreen. Savoir que l'on peut mettre en liberté quelqu'un qui va récidiver, et penser aux conséquences que cela peut avoir, voilà également de quoi faire réfléchir. »

« Au cours de chaque audience, nous examinons les faits saillants de la vie criminelle du détenu. Nous le questionnons sur ses antécédents et sur ses plans d'avenir. Il est essentiel de pouvoir déterminer si l'individu a changé. Autrement dit, ces changements sont-ils suffisants pour croire que le détenu est prêt à purger le reste de sa peine dans la collectivité sous la surveillance d'un agent de libération conditionnelle, et si le risque qu'il récidive une fois dans la collectivité n'est plus élevé », déclare Doreen.

Doreen est bien consciente que lorsqu'il s'agit de questions liées au comportement humain, il est bien difficile de garantir quoi que ce soit. Raison pour laquelle elle doit s'assurer qu'elle possède tous les renseignements importants pour prendre la décision. Par exemple, quelle est l'infraction pour laquelle le détenu a été condamné, quelles incidences l'infraction a eu sur les victimes et la collectivité, mais surtout si le risque présenté par le détenu est assez réduit pour être géré efficacement et en toute sécurité dans la collectivité.



Doreen Dinn, membre de la Commission nationale de libération conditionnelle

Parfois, les opinions de psychologues, de psychiatres ainsi que celles d'autres professionnels sont également prises en considération.

L'audience tire à sa fin lorsque Doreen et l'autre collègue commissaire se retirent pour délibérer. La décision définitive est prise à ce moment-là. C'est un moment très angoissant pour le détenu qui jusque là a nourri un grand espoir, en pensant que le rêve de liberté qu'il caresse depuis des années risque de s'estomper et de ne pas devenir réalité. Une fois la décision finale rendue, les noms des décideurs sont ajoutés au dossier auquel le public a accès.

## DES JOURNÉES COMPLÈTES ET DES DÉCISIONS IMPORTANTES

La journée typique d'un membre de la CNLC peut varier énormément. Elle est souvent très chargée, empreinte de pression et incluant des présentations orales et écrites des victimes. Cette fois-ci, Doreen et sa collègue ont accordé la semi-liberté à deux détenus et la libération conditionnelle totale à un troisième. Elles ont également refusé la mise en liberté à trois

détenus. Elles ont tenu six audiences au total.

Parmi ceux auxquels la semi-liberté a été accordée, un détenu âgé de 32 ans. Il a été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour une série de vols avec effraction, commis pour se procurer de la drogue. Il a, depuis son admission à l'établissement Springhill, suivi un programme pour toxicomanes, réussi au Test de connaissance générale et a, de plus, obtenu un emploi dans sa collectivité d'origine où sa conjointe et ses deux enfants l'attendent. Ses progrès et le fait d'avoir obtenu un emploi dans sa collectivité d'origine ont joué en faveur du détenu. Durant la période de surveillance, il doit absolument s'abstenir de consommer des drogues ou de l'alcool.

L'autre détenu ayant bénéficié de la semi-liberté est un délinquant sexuel de 57 ans purgeant une peine de cinq ans et demi, suite à des infractions sexuelles commises sur la personne de sa fille et de son amie. Ce dernier a regretté ses faits et est conscient du tort qu'il a causé à ses victimes. Le rapport établi par le responsable du programme de traitement pour délinquants sexuels auquel il a participé est positif. La semi-liberté lui permettra une réinsertion graduelle dans la collectivité et les six mois suivants se feront dans une maison de transition. Il lui est strictement interdit d'avoir des contacts avec ses victimes.

Parmi ceux qui ont essuyé un refus à cette série d'audiences, un détenu qui purge une peine pour des infractions liées à la drogue et pour violence conjugale et voies de fait causant des lésions corporelles. C'est sa deuxième incarcération. Les commissaires ont estimé que des changements positifs ainsi que la participation à des programmes en établissement étaient encore nécessaires.

Pour la journée qu'elle vient d'accomplir, Doreen estime avoir été équitable dans son évaluation du risque posé par les détenus et équitable envers la collectivité où ils vont retourner. Doreen se dit convaincue que la libération conditionnelle constitue le meilleur moyen d'assurer la protection de la population.

« Il n'existe pas de garantie absolue quand il s'agit de comportement humain. Cependant, j'ai pour tâche de rendre de telles décisions et je dois en rendre chaque jour. Mon souci primordial est toujours la protection de la société », de conclure Doreen, avec conviction et sincérité.

La Commission nationale des libérations conditionnelles est disponible pour répondre à vos questions.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la direction des communications de la CNLC au (613) 954-6549. ♦

Une équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (EPIU) composée d'instructeurs provenant de toutes les régions

Rangée avant, de gauche à droite : Leon Durette, Mark Noon-Ward, Albert Boucher  
Rangée arrière, de gauche à droite : Carl McLaughlin, Réjean Viola. Ne figure pas sur la photo : Richard Allen.



# Vidéo sur l'extraction de cellule

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Bill Rankin

Les cris et les jurons d'hommes agités retentissent sur les murs de ciment comme des coups de fusil. De lourdes bottes frappent avec fracas des portes d'acier dans un rythme soutenu. Des détenus pressent leur visage contre les fenêtres étroites de la porte de leurs cellules, tendant le cou pour mieux voir le couloir. Une lourde porte s'ouvre soudainement au fond de ce couloir pour laisser passer une phalange d'hommes revêtus de la tête aux pieds de vêtements de protection – des casques rutilants, des masques à gaz, des visières, des boucliers et des bottes de sécurité.

Plus les hommes avancent dans le bloc cellulaire, plus le volume des cris augmente, atteignant une intensité presque insoutenable. Les visages des détenus derrière les fenêtres sont tordus par l'effort, les bouches contorsionnées et les veines dans les cous saillantes.

« Coupez ! Coupez ! », crie le réalisateur. Il quitte son moniteur vidéo, frappant des mains pour attirer l'attention. Les hommes en noir s'immobilisent, relèvent leur visière et s'essuient le front. Les cris des détenus se calment, les portes de leurs cellules s'ouvrent. Ils sortent dans le couloir d'un pas nonchalant avec un grand sourire sur le visage. Le cadreur accroupi se relève lentement.

« Les gars, s'il vous plaît, ne regardez pas la caméra », lance le réalisateur Raymond Charrette, s'adressant aux détenus. « Suivez l'action. Lorsque les membres de l'équipe pénitentiaire d'intervention d'urgence passent la porte, gardez les yeux rivés sur eux. OK ? »

Les détenus acquiescent et sourient, se donnant les uns les autres des coups de coude, comme des écoliers, avant de reprendre le chemin de leurs cellules. Un agent de correction remonte lestement le corridor, fermant bien les portes des cellules derrière lui. Les membres de l'EPIU abaissent leurs visières et reprennent leurs places, d'un pas traînant.

« OK ! Silence, s'il vous plaît », commande R. Charrette. « Caméras... » Il lève le bras au-dessus de sa tête, fait une pause et le rabaisse dans un mouvement décisif. « Tournez ! »

« La caméra tourne », confirme le cadreur. « Action ! »

Encore une fois, les cris fusent de la gorge des détenus. L'un d'eux, particulièrement enthousiaste, improvise en lançant une boîte de métal contre le mur intérieur d'une cellule qui produit un bruit de coup de point puissant. BOOM ! BOOM ! BOOM ! Le preneur de son tressaille en entendant ce vacarme soudain dans ses écouteurs, puis sourit et lève le pouce en regardant le réalisateur pour lui signifier que tout va bien. L'action continue.



Le réalisateur Raymond Charrette renseigne la SCA Thérèse Leblanc et les instructeurs régionaux d'EPIU sur une scène à venir.



Dans le rôle d'un détenu, l'acteur Ian Bertrand est filmé dans sa cellule par les cameramans Brian Morris et Gary Lackner



Le conseiller technique Butch Snider et la maquilleuse Sandra Little donnent au visage de l'acteur Bertrand l'apparence d'un visage irrité par du gaz inflammatoire.



L'acteur Bertrand « engueule » le réalisateur Charrette, pendant que le cadreur Lackner filme l'action.



La procédure d'extraction de cellule est suivie minutieusement. Le détenu est menotté pendant qu'un membre de l'EPIU consigne la procédure.

Ce n'est là qu'un scénario utilisé dans la production d'un nouveau film vidéo du Service correctionnel du Canada (SCC). L'emplacement choisi est un bloc cellulaire de la Prison des femmes, un établissement qui n'a pas vu l'ombre d'une véritable prisonnière depuis maintenant deux ans. Dans la vie, les détenus de la production sont de l'autre côté des barreaux - ce sont des recrues du collège du personnel des agents de correction de Kingston. Les recrues prennent part à une production du SCC dans un dessein sérieux : informer le personnel et les gestionnaires sur les extractions de cellule, en montrant comment celles-ci sont réellement effectuées et en faisant connaître la politique et les procédures en place.

« Certaines des scènes sont typiques », d'ajouter Denyse Plante, directrice générale de l'Apprentissage et de l'avancement professionnel. « Nous avons tenté de les rendre aussi réalistes que possible. Toutefois, l'accent est plutôt mis sur la négociation et la collaboration, et non sur la contrainte. La vidéo traite d'une grande diversité de situations faisant partie du Modèle de gestion des situations et illustre le cadre juridique régissant l'application de ce modèle. Les extractions de cellules sont toujours une solution de dernier recours avec les détenus récalcitrants. »

Lisa Quirion, agente principale de projet, est tout à fait d'accord. « Les employés sont renversants, de vrais professionnels. Ils ne se vengent pas lorsqu'ils reçoivent des coups, parce qu'ils ont l'équipement et la formation nécessaires pour maîtriser la situation. » Lisa a déjà elle-même fait partie d'une EPIU. Elle a piloté le projet depuis le début : elle a rédigé le scénario avec l'aide d'une équipe créative de la société *Affinity Productions*. Elle a fait le repérage d'endroits appropriés, elle a choisi les acteurs et les membres du personnel du SCC qui ont été appelés à jouer des rôles et elle a coordonné le tournage avec le réalisateur Raymond Charrette et son équipe.

« L'expérience a été formidable, déclare Lisa. L'équipe de tournage a été très enthousiaste depuis le début et nous avons eu l'aide de quelques personnes qui occupent des fonctions de premier plan au SCC – des instructeurs régionaux d'EPIU, des infirmières, des travailleurs de première ligne de l'établissement Joliette, la formatrice Loretta Mazzocchi, l'agent de correction Daniel Gilbert, le directeur d'établissement Mike Provan, la sous-commissaire adjointe Thérèse Leblanc et bien d'autres personnes. »

Le formateur régional de l'Ontario pour les EPIU, Butch Snider, un homme doté d'une réputation internationale dans son domaine, s'est mis à la disposition de l'équipe comme conseiller technique tout au long du tournage. Butch a été témoin de grandes améliorations qui ont été apportées au fil des ans à la façon de maîtriser les prisonniers difficiles.

« Les méthodes utilisées pour extraire les détenus des cellules ont évolué à la suite de changements qui ont été apportés à la loi et d'un certain nombre d'enquêtes importantes qui ont eu cours à la fin des années 70, explique Butch. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis l'époque où quelques-uns des agents de correction les plus costauds devaient aller dans une cellule et immobiliser un détenu rebelle contre le mur au moyen d'un matelas. Aujourd'hui, nous mettons l'accent énormément sur les négociations avant de nous engager dans une opération d'extraction. »

Le film vidéo est le premier d'une série mise en branle par Apprentissage et avancement professionnel. Trois autres films sont en préparation : une vidéo sur les fouilles et les saisies, en cours de production dans la région du Pacifique, l'histoire du SCC qui sera tournée dans la région des Prairies, et une autre qui portera sur la sécurité des collectivités, devant être produite à Toronto. ♦

## Le 25<sup>e</sup> anniversaire des EPIU

L'année 2002 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire des Équipes pénitentiaires d'intervention d'urgence au Service correctionnel du Canada. Les EPIU font appel à des femmes et des hommes qui effectuent volontairement un travail difficile dans des circonstances dangereuses. Le personnel de tout le Service admire le courage de ces équipes d'intervention et reconnaît leurs compétences partout au pays.

*Nos félicitations à tous les membres !*

# Reconnaissance de l'une des *pionnières*

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Lors de la conférence nationale du Service correctionnel du Canada (SCC) 2001, à Mont-Tremblant (Québec), la commissaire Lucie McClung a reconnu la contribution de longue date de Gisèle Côté, surveillante correctionnelle, en lui présentant un certificat d'appréciation.

Gisèle a commencé sa carrière au SCC en 1979 comme participante au projet pilote qui étudiait la possibilité de doter les établissements fédéraux pour hommes d'agentes de correction (AC). Gisèle se rappelle que, à l'époque, les détenus étaient surpris de sa présence sans pour autant s'y opposer, tandis que les AC de sexe masculin avaient des réserves parce qu'ils craignaient pour la sécurité des femmes. Gisèle prétend toutefois qu'elle s'est sentie à sa place dès son arrivée.

À l'époque, les AC de sexe féminin avaient fait couler beaucoup d'encre, si bien qu'elles ont été suivies par un journaliste pendant la durée de leur formation. Elles ont fait la revue *Maclean's* et la une de nombreux journaux canadiens.

Gisèle et d'autres agentes de correction s'entendent pour dire que l'expérience était pénible par moments, mais qu'elles ont prouvé qu'elles étaient compétentes, ont marqué l'histoire et ont ouvert la voie à l'acceptation d'autres AC de sexe féminin.

« Nous avons prouvé qu'en travaillant en équipe et en ayant l'appui de nos pairs, de nos collègues et de notre employeur, nous pouvions assurer le succès de cette entreprise. Je suis personnellement très fière d'avoir fait partie de ce groupe. Ce qui a commencé comme un projet pilote d'un an est désormais monnaie courante au SCC. »

Depuis, Gisèle a travaillé au sein de nombreux établissements, dont l'établissement Matsqui, Bowden et Ferndale. Elle est actuellement surveillante correctionnelle à l'établissement Mission et est membre à part entière de l'équipe. Elle est reconnue pour son leadership et son professionnalisme.



Gisèle Côté, surveillante correctionnelle, et la commissaire Lucie McClung

Photo : Bill Rankin

Quand on lui demande à quelles qualités elle attribue le succès de sa carrière, elle répond que le sens de l'équité, la compassion, une méthode réaliste et le désir de relever des défis sont essentiels. Aux femmes qui songent à une carrière d'AC, Gisèle s'exclame : « Allez-y! » ♦

**Quand on lui demande à quelles qualités elle attribue le succès de sa carrière, elle répond que le sens de l'équité, la compassion, une méthode réaliste et le désir de relever des défis sont essentiels.**

# Les récipiendaires gardent vivante la mémoire de Dan Rowan

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation



Lors d'une cérémonie tenue le 21 décembre 2001, la commissaire Lucie McClung a remis le prix commémoratif Dan Rowan 2001 au conseiller principal des relations avec les médias, Richard Moore. Était présent le récipiendaire de l'an dernier et *Keeper of the Bear* (gardien de l'ours), Jim Murphy, qui a remis à Richard la sculpture inuite qui accompagne le prix.

« Je salue les membres du comité pour le travail qu'ils ont accompli afin de garder vivant le souvenir de Dan, a déclaré Richard, et parce qu'ils nous rappellent chaque année à quel point la vie est précieuse. Ce qui rend ce prix bien spécial, c'est que Dan était un de mes amis. Je suis fier de pouvoir faire connaître aux autres ne serait-ce qu'une petite partie de ses qualités. »



Photos : Bill Rankin

De gauche à droite : Pierangela Rowan, Elena Rowan (assise), Pierre-Paul Matte, Richard Moore, Tom Black et Pam Haslam

Se sont jointes à Richard pour la cérémonie la femme et la fille de Dan Rowan – Pierangela et Elena – ainsi que l'autre personne mise en nomination pour le prix, Pam Haslam, gestionnaire de portefeuille, Planification stratégique et politiques. Pierre-Paul Matte, le frère de Lucille Matte qui était analyste principale d'enquête à l'Évaluation du rendement et qui est maintenant décédée, et le partenaire de Lucille, John McPherson, ont accepté un certificat en son nom. Tom Black, le mari de Sandra Black, coordonnatrice du Programme national des maladies infectieuses, a également accepté un certificat pour sa femme.

Même si toutes les personnes mises en nomination satisfaisaient aux critères du prix, Richard a obtenu le plus fort appui de ses pairs parce que ceux-ci le considèrent comme leur mentor, un modèle à suivre et un homme qui amène ses collègues à viser l'excellence.

Félicitations, Richard, et félicitations également à toutes les personnes qui ont été mises en nomination ! ♦

# Prix du Chef de la fonction publique pour l'année 2001

Par Jane MacEwen, agente de programmes, établissement Pittsburgh

Au cours d'une cérémonie tenue à Ottawa le 10 décembre dernier, Mel Cappe, le greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, a remis un prix du Chef de la fonction publique à Alex MacNair, directeur adjoint des Programmes correctionnels à l'établissement Pittsburgh, pour sa capacité à valoriser et à appuyer les gens.



Photo : Peter Harper

Le greffier du Conseil privé Mel Cappe remet à Alex MacNair ce prix bien mérité.

Le personnel du service des Programmes correctionnels a présenté la candidature de M. MacNair, en invoquant la vision, la créativité, la capacité à motiver les gens, la détermination, l'honnêteté, la gentillesse de ce dernier, ainsi que son intérêt pour le bénévolat et son approche axée sur les personnes. M. MacNair est notamment responsable de la mise en œuvre du Programme de permissions de sortir avec escorte et du programme LINKS (*Letting Inmates Network their Knowledge of Substance Abuse*) dans les collectivités avoisinantes de l'établissement.

Dans son mot de remerciement, M. MacNair a indiqué : « Ce qui me flatte plus particulièrement, c'est que les membres de mon personnel aient présenté ma candidature avec l'appui d'un bénévole et d'un délinquant... Nous croyons tous en l'importance du respect, de l'intégrité, de l'ouverture d'esprit et de l'équité, qui constituent les fondements de notre mission... Le SCC a adopté des Valeurs fondamentales, que je suis fier de partager. Or, selon moi, il ne faut pas s'en tenir aux énoncés de la mission. La Valeur fondamentale 3, selon laquelle notre personnel constitue notre force, me tient particulièrement à cœur. Les attentats du 11 septembre ont donné à chacun l'occasion de réfléchir et ont fait ressortir le bon côté des gens et l'esprit de bénévolat... Pour moi, il est très important d'appuyer notre personnel et de les encourager à atteindre leurs buts en leur offrant des occasions de le faire. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont permis de faire de cette journée un moment saillant de ma carrière dans le domaine correctionnel. » ♦

# Forum d'experts internationaux

## *Orientation de la recherche correctionnelle sur la toxicomanie*

Île-du-Prince-Édouard, du 30 avril au 2 mai 2002

Par Heather Hurst, conseillère en communications, Secteur des communications et de la consultation

Les autorités à l'échelle internationale reconnaissent de plus en plus la nécessité de régler de façon efficace les problèmes liés à la toxicomanie au sein des systèmes correctionnels. En plus des difficultés qu'elle crée sur le plan opérationnel, la toxicomanie a une incidence négative sur les collectivités lorsque les délinquants sont mis en liberté. En mettant au point des interventions efficaces, nous pouvons contribuer à améliorer la sécurité de nos collectivités respectives.

Au printemps, le Centre de recherche en toxicomanie du SCC, le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal ainsi que le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies parrainent ensemble un forum international pour les experts du domaine. Ces experts du Canada et du monde entier se réuniront à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Au cours de ce forum, chaque expert présentera ce qui se fait dans son pays et parlera des

pratiques exemplaires. Ensemble, ils donneront une orientation aux travaux de recherche afin de consolider les acquis et d'assurer une coopération efficace. Le Forum sera une sorte de vitrine du Centre de recherche en toxicomanie pour les experts canadiens et internationaux. Il les encouragera à participer au développement de ce centre de niveau international dans le domaine de la recherche correctionnelle sur la toxicomanie. ♦

## LEADERSHIP **Renouvelé**

### Administration centrale

#### Christine Manuge

Directrice, Affaires des détenus  
En poste depuis le  
25 février 2002

#### Mike Johnston

Directeur général, Planification  
des opérations  
En poste depuis le  
1er janvier 2002

### Régions

#### Janet de Laat

Directrice, Établissement  
Frontenac, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
11 mars 2002

#### Paul Snyder

Directeur, Établissement  
Pittsburgh, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
18 février 2002

#### James Marshall

Directeur, Établissement  
Millhaven, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
18 février 2002

#### Yvan Thibault

Directeur, Établissement  
Warkworth, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
6 mars 2002

#### Ross Toller

Commissaire Adjoint,  
région des Prairies  
En poste depuis le  
14 janvier 2002

#### Floyd Wilson

Directeur, Établissement  
Drumheller, région des Prairies  
En poste depuis le  
5 mars 2002

#### Rémi Gobeil

Commissaire Adjoint,  
région de l'Atlantique  
En poste depuis le  
5 novembre 2001

#### Terry Hatcher

Conseiller spécial auprès du  
commissaire adjoint, région  
de l'Atlantique  
En poste depuis le  
6 novembre 2001

#### Lou Kelly

Sous-commissaire adjoint,  
Opérations, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
8 octobre 2001

#### Donna Morrin

Directrice, Pénitencier de  
Kingston, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
4 mars 2002

#### Monty Bourke

Conseiller spécial auprès du  
sous-commissaire adjoint,  
région de l'Ontario  
En poste depuis le  
4 mars 2002

#### Peter White

Directeur, Établissement Beaver  
Creek, région de l'Ontario  
En poste depuis le 6 mars 2002

#### Therese Gascon

Directrice, Établissement Bath,  
région de l'Ontario  
En poste depuis le  
18 février 2002

#### Alphonse Cormier

Commissaire Adjoint,  
région du Pacifique,  
En poste depuis le  
29 octobre 2002

#### Larry Stebbins

Directeur, Établissement  
Joyceville, région de l'Ontario  
En poste depuis le  
11 mars 2002

#### Tim Fullerton

Conseiller spécial auprès  
du commissaire adjoint,  
région des Prairies  
En poste depuis le  
11 février 2002



## Le Centre de détention Mitrovica Une leçon en sécurité

Par Ed Muise, gestionnaire d'unité, pénitencier Dorchester, et Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Ed Muise

**Dans le cadre de l'entente conclue entre le SCC et l'ACDI, Ed Muise a travaillé pendant trois mois au Kosovo, soit de juin à septembre 2000, comme directeur du recrutement et de la formation pour le Service correctionnel du Kosovo. Il est reparti au Kosovo en janvier 2001, en vertu d'un contrat de six mois conclu avec les Nations-Unies, pour y remplir les fonctions de directeur du Centre de détention de Mitrovica, dans le nord du Kosovo.**

Alors que la plupart des citoyens de Pristina étaient encore au lit, Ed Muise, lui, était au volant de la Toyota 4-Runner des Nations-Unies, en direction nord, pour se rendre à la ville de Mitrovica et commencer sa journée comme directeur du Centre de détention de Mitrovica. La distance à parcourir pouvait prendre entre 30 minutes et une heure, selon ce qui se présenterait devant lui sur sa route : des tracteurs, des chevaux et des charrettes ou les convois de véhicules militaires omniprésents.

### UNE PRÉSENCE MILITAIRE FORTE

À mesure que Monsieur Muise se rapprochait de Mitrovica, la présence militaire devenait de plus en plus visible. Chaque jour de travail, il devait traverser une série de postes de contrôle et parcourir des routes étroites et tortueuses sur lesquelles on avait placé des herbes pour crever les pneus des véhicules. Des soldats

français armés et membres de la KFOR (Forces du Kosovo), le contingent de 7 300 militaires qui tentait de maintenir la loi et l'ordre dans le pays désorganisé, surveillaient les lieux. La paix précaire instaurée par l'ONU était parfois interrompue par des échauffourées violentes entre les deux factions ethniques ou entre les factions et les militaires. Les troubles sporadiques étaient une réalité avec laquelle la population civile devait composer.

À chaque poste de contrôle, M. Muise devait montrer ses documents officiels et sa carte d'identité des Nations-Unies, que les soldats examinaient soigneusement avant de lui laisser la voie libre. Une fois le dernier poste passé, il prenait la direction nord, traversait le pont de l'Est sur la rivière Ibar qui divise la ville en deux – les Kosovars albanais au sud et les Kosovars serbes au nord – un gouffre ethnique beaucoup plus large et profond que la rivière même.

Les mesures de surveillance et de sécurité ne prenaient pas fin lorsque M. Muise avait atteint le côté nord. Un réseau de sentinelles paramilitaires serbes connues sous le nom des *surveillants du pont* par les gens de l'endroit, scrutait du regard la circulation à partir de points d'observation sur les trottoirs, essayant de repérer des Albanais qui auraient été assez téméraires pour s'aventurer en territoire serbe. Ceux qui avaient eu cette hardiesse, s'ils étaient découverts, étaient bien chanceux de pouvoir retourner de leur côté de la rivière encore vivants.

### LE MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ

Le Centre de détention de Mitrovica est situé sur un terrain bien en retrait, dans des rues de service du quartier nord de la ville, à l'intérieur d'un complexe clôturé partagé avec un bataillon d'infanterie français. La présence de chars d'assaut français, de véhicules de transport du personnel et d'autres composantes du matériel militaire rassurait certainement les membres du personnel international travaillant à la prison, mais tout cela leur rappelait aussi que Mitrovica était un endroit où il était dangereux de travailler.

Une fois à l'intérieur, M. Muise rassemblait son personnel administratif pour faire le point sur les événements des 24 heures précédentes et pour attribuer les tâches quotidiennes : les fouilles dans les cellules, le traitement des plaintes des prisonniers et l'accompagnement des entrepreneurs en construction. Une fois la tenue du petit caucus terminée, M. Muise entamait ses rondes, en se rendant d'un secteur du Centre à l'autre pour s'assurer que son personnel multinational et disparate appliquait les bonnes pratiques correctionnelles. Lorsqu'il a débuté comme directeur, il a été clair à l'effet qu'il ne tolérerait aucun manquement aux droits de la personne pour des fins de maintien de l'ordre.

« Il y a de nombreux agents de police étrangers au Kosovo, a expliqué M. Muise. Bien avant mon arrivée, il a été décidé que 66 de ces agents allaient travailler au centre de détention. La décision a créé une situation difficile, parce que les policiers ne sont pas habitués au travail de gardien de prison. Ils n'ont pas la formation requise et ils ont peu d'expérience dans le domaine. Pour compliquer les choses encore davantage, il y avait un roulement régulier d'agents provenant de diverses parties du globe - le Bangladesh, le Ghana, le Nigeria, la Russie, la Bulgarie, l'Égypte et le Canada. Les capacités et les attentes étaient bien différentes, mais nous faisons équipe et nous avons acquis la



réputation de gens qui appliquent des pratiques humaines tout en exerçant la sécurité la plus serrée à l'intérieur du Service correctionnel du Kosovo. »

En effet, la sécurité représentait une priorité dans un milieu qui constituait un microcosme de la ville entière. Ainsi, l'établissement, qui logeait au total 52 prisonniers était divisé en deux parties - les Kosovars albanais étaient incarcérés au deuxième étage et les Kosovars serbes, dont certains étaient condamnés pour génocide et d'autres pour crimes de guerre, occupaient le rez-de-chaussée. Selon M. Muise, l'atmosphère très tendue qui régnait au Centre était semblable à celle palpable dans le reste de Mitrovica – « un état perpétuel de calme tendu ». La séparation complète des groupes ethniques était essentielle pour le maintien de l'ordre.

« C'est un honneur pour le SCC que la direction du Centre de détention de Mitrovica ait été confiée presque exclusivement à des

membres du personnel du SCC recrutés dans le cadre d'un contrat des Nations-Unies, a fait observer M. Muise. Les employés du SCC ont ainsi gagné le respect des autres, au niveau international, pour les compétences et les capacités uniques dont ils ont fait montre. »

### PROBLÈMES QUOTIDIENS

Outre les conflits ethniques, il y avait les problèmes courants causés par des services publics peu fiables : des robinets et des toilettes subitement à sec lorsque l'approvisionnement en eau était interrompu sans que cela ait été prévu et sans avertissement, et des pannes d'électricité qui pouvaient plonger la prison entière dans le noir pendant de très longues secondes avant que les génératrices de secours ne prennent la relève.

Un directeur de prison canadien débrouillard qui avait précédé M. Muise, Cal Mac Ausland, avait fait construire une citerne en ciment pouvant contenir 30 000 gallons. Cette

citerne, qui assure un approvisionnement régulier en eau fraîche, a été mise en service pendant le mandat de M. Muise. Le personnel a fonctionné avec deux génératrices électriques jusqu'à ce qu'une ligne d'énergie électrique soit installée, ce qui a permis de faire fonctionner tout l'établissement, à l'exception de quelques interruptions.

### UN ÉTABLISSEMENT RÉPUTÉ

Comme le Centre jouissait d'une bonne réputation, M. Muise a accueilli un flot constant de visiteurs, consacrant souvent sa journée à faire visiter l'endroit et à répondre aux questions de représentants de la Croix-Rouge et du Commissaire des droits de l'homme des Nations-Unies ainsi que de juges et de procureurs locaux ou internationaux. Les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe étaient régulièrement de passage, pour informer les prisonniers serbes de l'avancement des procès.

### VIVRE DANGEREUSEMENT

En avril 2001, les *surveillants du pont* ont protesté contre l'imposition d'un droit sanctionné par l'ONU sur toutes les marchandises arrivant au Kosovo en mobilisant leurs troupes paramilitaires et en barricadant les principales artères reliant le nord de Mitrovica au reste de la ville. Pour les employés du centre de détention qui devaient traverser le pont afin de se rendre au travail, cela créait des difficultés importantes. Lorsque les barricades ont été mises en place, les employés du Centre ont dû attendre trois jours avant de pouvoir sortir de l'établissement. Le troisième jour, malgré les menaces proférées par les *surveillants du pont*, M. Muise et ses hommes, vêtus de gilets pare-balles, ont réussi à traverser le pont dans des véhicules militaires. Ils ont été déposés à une base technique située à moins de 600 mètres du centre de détention et ont été prévenus qu'ils devaient continuer le chemin seuls. Ils se rendirent donc au Centre à pied, nerveusement, sachant qu'ils circulaient sur une route exposée à la vue de francs-tireurs qui auraient pu se cacher dans les immeubles à appartements qui longeaient leur chemin. « Ce fut l'une des très rares fois où je me suis senti vraiment en danger au Kosovo », a déclaré M. Muise.

Heureusement, aucun coup de feu n'a été tiré dans leur direction. L'unité française de la KFOR est demeurée en état d'alerte soutenue pendant les 32 jours au cours desquels les *surveillants du pont* ont exercé leurs moyens de pression. Le bataillon détaché au centre de détention bouclait complètement le complexe, à l'arrière et à l'avant, en plaçant des chars



La rivière Ibar sépare la ville de Mitrovica, au sud (côté gauche) vivent les Albanais et au nord les Kosovars serbes.



M. Muise se tient à côté d'une plaque érigée en hommage à ceux qui sont morts dans l'écrasement d'avion où un employé du SCC, Dan Rowan, a perdu la vie.

dans les entrées. Les soldats, quant à eux, portaient une tenue anti-émeute complète pour réagir en cas d'attaque. « Je me sentais vraiment en danger, se rappelle M. Muise. Mais je sentais également que l'on était fermement décidé à assurer la protection de mon personnel et des détenus. Les soldats français nous ont assurés qu'ils défendraient notre périmètre et notre propriété. Dans une atmosphère comme celle qui régnait dans la section nord de Mitrovica, vous vous rendez vraiment compte qu'il est important de nouer et de maintenir de bons partenariats ! »

### LEÇONS APPRISSES

M. Muise a tiré de nombreuses leçons de son expérience au Kosovo : il a pris conscience de la liberté qui existe au Canada, de ses richesses et de l'esprit de tolérance qui y règne. Toutefois, il a éprouvé quelques difficultés à se réajuster à son poste de gestionnaire d'unité au pénitencier Dorchester.

« Notre service correctionnel est tellement avancé qu'une bonne partie du travail que je faisais à Mitrovica a déjà été accomplie au Canada il y a des lustres. Les défis qu'il y avait à relever au Kosovo me manquent ici, tout comme les réalisations tangibles que nous avons accomplies au Centre de détention de Mitrovica. Je m'ennuie également de « l'inconnu » et du genre de stress qui faisait monter mon taux d'adrénaline. À côté du travail que je faisais au Kosovo, mon poste au pénitencier Dorchester est moins excitant. »

Baucoup de soldats des forces internationales de maintien de la paix qui reviennent chez eux, en Amérique du Nord, éprouvent les mêmes sentiments. Les policiers canadiens ont inventé une expression pour désigner le phénomène, disant que leur travail *a rétréci*.

M. Muise est d'avis que les compétences qu'il a acquises outre-mer pourraient être mises à profit au SCC, si seulement il y avait moyen de les canaliser. « Je crois que mon expérience m'a préparé à de l'avancement, commente-t-il. Je me suis qualifié pour figurer sur la liste des sous-directeurs et j'espère avoir une affectation un jour. Avec le recul, je crois que j'aurais aimé être affecté à un projet spécial à mon retour. »

Entre-temps, M. Muise profite de sa vie de famille. « Je suis content d'avoir vécu ces expériences. J'ai eu le soutien de mon fils et de ma femme, Susan. Pendant neuf mois, en 2000-2001, elle s'est acquittée de ses tâches au SCC, elle a géré la maison et joué le rôle de chef de famille monoparentale pendant que je poursuivais mon rêve et vivais cette aventure. Je suis également reconnaissant à mes gestionnaires au SCC qui m'ont donné leur appui. » ♦

## Programme intensif de traitement de la toxicomanie

Par Kathryn Hanington et Joel Ginsburg, Division des programmes de réinsertion sociale

De nombreux délinquants sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) sont toxicomanes. En effet, des études montrent qu'il existe un lien étroit entre la toxicomanie et la criminalité. Or, si nombre de ces délinquants bénéficient du Programme prélibératoire pour toxicomanes et de Choix, le programme de traitement, de prévention de la rechute et de suivi dans la collectivité, le SCC constate que certains d'entre eux, ceux qui ont des problèmes graves ont besoin d'une intervention intensive.

C'est ainsi que Sylvie Blanchet, John Eno, Steve Dine, Edward Hansen et Carmen Long ont récemment créé le Programme intensif de traitement de la toxicomanie pour transmettre à ces délinquants les compétences dont ils ont besoin afin de cesser ou de réduire leur consommation de substances interdites ou leur abus de l'alcool et, à terme, de ne plus commettre d'actes criminels.

Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie s'inscrit dans une démarche continue en trois volets : le premier est constitué de mesures intensives; le second comprend des séances de suivi en établissement destinées à renforcer les acquis du programme et à préparer le délinquant à la mise en liberté; le troisième prévoit des

interventions auprès du délinquant libéré qui se poursuivent jusqu'à la date d'expiration du mandat.

Le programme se fonde sur la théorie de l'apprentissage social, qui reconnaît l'influence des pairs, de la culture et d'autres facteurs présents dans le milieu de la personne sur sa décision d'abuser de l'alcool ou de consommer des drogues illicites. Les participants apprennent à reconnaître et à modifier leurs pensées et comportements mésadaptés liés à la toxicomanie. Ils apprennent aussi à planifier différents aspects de leur vie (emploi, relations familiales, activités récréatives) et à surveiller leur conduite afin d'éviter de retomber dans la toxicomanie. Les animateurs du programme font appel à des moyens interactifs, tels que des jeux de rôles et des exercices afin de transmettre les compétences aux participants.

Le Programme intensif de traitement de la toxicomanie comporte environ 100 séances de deux heures chacune, réparties sur près de dix-huit semaines. Jusqu'ici, il a été mis à l'essai à deux reprises par des agents de programmes travaillant en équipe de deux, aux établissements Matsqui, Drumheller et Warkworth, à l'établissement Leclerc et au Centre fédéral de formation au Québec, mais on prévoit l'offrir ailleurs aussi. ♦



De gauche à droite : Don Gibson, établissement Warkworth; Joel Ginsburg, AC; Ellen Jones, AR, Prairies; Steve Dine, AR, Ontario; Steve Lloyd, établissement Matsqui; Edward Hansen, AC; Sherry Leslie, établissement Drumheller; Jackie Anderson, établissement Matsqui; John Eno, AR, Pacifique; Sharon Tattersal, établissement Springhill; Paulette Robichaud, AR, Atlantique; Stéphanie Robert, établissement Leclerc; Josée Durocher, Centre fédéral de formation; George Manula, Centre fédéral de formation; Linda Burns, établissement Warkworth; Bev Pitcher, AR, Ontario; Louise Kloot, établissement Drumheller; Andrea Moser, AC; Sylvie Blanchet, AR, Atlantique; Carole Taillon, établissement La Macaza; Josée Labelle, établissement Leclerc; Mike Nicholson, établissement William Head

Absents lors de la photo : Chantal Langevin, AC; Carmen Long, bureau de libération conditionnelle de Saskatoon; Michael Wilson, établissement Springhill

# Hommage aux *Citoyens en action*

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Photos : Bill Rankin

Le Service correctionnel du Canada (SCC), en collaboration avec ses comités consultatifs des citoyens (CCC) et l'*International Association of Justice Volunteerism*, a rendu hommage à plus de 300 de ses bénévoles dans le cadre d'une conférence internationale qui a eu lieu à l'hôtel Marriott à Ottawa, du 30 novembre au 2 décembre. Cette activité de trois jours a été organisée pour honorer les quelque 10 000 citoyens qui donnent de leur temps et de leur énergie pour rendre les collectivités canadiennes plus sécuritaires grâce à leur travail comme bénévoles au sein du système correctionnel fédéral. « Ils donnent du temps, ce dont la plupart d'entre nous n'avons pas assez », a indiqué Lucie McClung, la commissaire du SCC.

Le solliciteur général, Monsieur Lawrence MacAulay, a fait l'éloge des bénévoles et a rendu un hommage, en particulier, à la contribution continue de Monsieur Charles Taylor et de son épouse Charlotte, qui ont agi comme conseillers spirituels auprès des délinquants dans le cadre de leur propre ministère. M. et M<sup>me</sup> Taylor sont les premiers à recevoir un prix annuel nommé en leur honneur, le prix Taylor, nouvellement créé par le SCC pour célébrer les contributions exceptionnelles de bénévoles aux services correctionnels. Les Taylor ont remercié le solliciteur général et l'assistance à partir de leur domicile à Wolfville en Nouvelle-Écosse au moyen d'un message préenregistré. C'est leur fils, David Taylor, qui a accepté le premier prix Taylor en leur nom. Le prix sera décerné chaque année à la personne qui fera preuve d'un dévouement exemplaire en tant que bénévole.



Remise du premier prix de l'Association nationale des bénévoles. De gauche à droite : le Solliciteur général du Canada, Lawrence MacAulay, le révérend Pierre Allard, la commissaire Lucie McClung et David Taylor ( fils des recipients)



Mario Papanozzi, président de la commission des libérations conditionnelles du New Jersey, Johanne Vallée, directrice générale de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec Inc., et Paddy Bowen, directrice générale de Bénévoles Canada

Le solliciteur général a également annoncé la création de l'Association nationale des bénévoles (ANB), qui facilitera la communication entre les bénévoles, le SCC et les partenaires dans la collectivité. Le prix Taylor et l'ANB ont tous deux été créés pour marquer l'Année internationale des volontaires et pour célébrer le rôle important de ces personnes bienveillantes dans la société canadienne.

Les participants ont entendu divers conférenciers, notamment Mario Papanozzi, président de la commission des libérations conditionnelles du New Jersey, Paddy Bowen, directrice générale de Bénévoles Canada, et Johanne Vallée, directrice générale de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec inc., qui ont traité des enjeux touchant leur organisation.

Au cours d'une trentaine d'ateliers, les participants ont discuté des problèmes

auxquels doivent faire face les bénévoles, notamment les besoins particuliers des délinquants autochtones, les ex-délinquants sans-abri et la liaison avec la collectivité.

Le vendredi 30 novembre, les bénévoles étaient invités en soirée à une réception dans le hall principal du Musée des beaux-arts du Canada. Ils ont été accueillis par leur hôte, le révérend Pierre Allard et divertis par la chorale du service de police d'Ottawa. Ils ont également été invités à une visite privée de la collection d'art canadien du musée et ont eu le plaisir d'admirer en partie une superbe exposition de photos intitulée *Prisoners of Age* du photographe Ron Levine et du concepteur graphique Michael Wou. Les deux artistes étaient sur place pour répondre aux questions concernant leurs images extraordinaires et pour signer des exemplaires de leur livre traitant de ce sujet. ♦

« Ils donnent du temps, ce dont la plupart d'entre nous n'avons pas assez », a indiqué Lucie McClung, la commissaire du SCC.

# En vedette sur Internet

Renseignements sur les questions et les services correctionnels accessibles sur Internet

## L'International Corrections and Prisons Association (ICPA)

<http://www.icpa.ca>

Le site Web de l'ICPA permet aux professionnels de la justice pénale d'échanger des idées et des pratiques dans le but d'améliorer les services correctionnels. Le site contient de l'information sur les lois correctionnelles, en provenance de toutes les parties du monde, ainsi que des renseignements sur les échanges de personnel et un centre de mise en commun des meilleures pratiques correctionnelles.

## Les programmes de réconciliation entre la victime et le délinquant (VORP)

<http://vorp.com>

Le site Web des programmes de réconciliation entre la victime et le délinquant, également appelés programmes de médiation entre la victime et le délinquant, est un site américain (Victim-Offender Reconciliation Programs) qui diffuse de l'information concernant le face-à-face des délinquants avec les victimes de leurs crimes, et avec l'aide d'un médiateur dûment formé qui est habituellement un bénévole de la collectivité. Sa mission est d'intégrer la réforme de la justice réparatrice dans les systèmes de justice pénale, de donner aux victimes, aux délinquants et aux collectivités les moyens de se remettre des effets de la criminalité, de freiner la récidive et d'offrir à la société une solution de rechange plus efficace et plus humaine aux huées grandissantes en faveur de peines plus sévères et d'un recours accru à l'emprisonnement.

Le site propose des liens vers des articles, des cours de formation, des conférences et des services reliés à la réconciliation entre la victime et le délinquant.

## L'International Institute for Restorative Practices

<http://www.restorativepractices.org>

L'International Institute for Restorative Practices (IIRP) est une organisation sans but lucratif qui réalise des études et des recherches favorisant le développement de pratiques fondées sur la justice réparatrice, dont les objectifs sont les suivants :

- discuter des définitions, des idées, des pratiques exemplaires, des théories et des normes qui s'appliquent aux pratiques fondées sur la justice réparatrice, et les faire connaître;
- réaliser des recherches utiles sur les pratiques fondées sur la justice réparatrice et en diffuser les résultats;
- encourager la mise au point de ressources en éducation et en formation concernant les pratiques fondées sur la justice réparatrice.

Le site permet de consulter une liste d'ouvrages sur la justice réparatrice et donne accès à du matériel pédagogique.

# Rétrospective de la Semaine de la justice réparatrice 2001

Par Troy Demers, agent de projet, Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends

Si l'on en juge par les nombreuses célébrations et activités communautaires organisées aussi bien au Service correctionnel du Canada (SCC) que dans les collectivités canadiennes, la sixième Semaine annuelle de la justice réparatrice, qui a eu lieu du 18 au 25 novembre 2001, a été un franc succès. Cette initiative éducative à caractère communautaire reçoit l'appui de la Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends, de la Division de l'aumônerie du SCC, du Comité interconfessionnel de l'aumônerie du SCC et de différents partenaires communautaires.

Prenant la parole à une cérémonie de lancement qui avait lieu à la Tribune de la presse parlementaire à Ottawa, Monsieur Lynn Myers, secrétaire parlementaire du solliciteur général, a déclaré : « Choisir la voie de la justice réparatrice, c'est choisir la voie de l'espoir, l'espoir d'obtenir le droit de parole et la réparation pour les victimes, l'espoir de rendre les délinquants responsables d'une manière qui les encourage à prendre conscience des conséquences de leurs actes et à faire des efforts personnels pour bien réintégrer la société, et l'espoir d'une collectivité plus forte et plus sûre, où tous ont la possibilité de guérir. » C'est cette vision d'espoir que traduit le thème de la Semaine de la justice réparatrice 2001, *Quand l'espoir devient parole*.



Les activités ont été encore plus nombreuses cette année, partout au Canada, et le SCC a eu la chance de pouvoir participer, aussi bien dans ses établissements que dans la collectivité, à quelques événements uniques qui lui ont permis de former et de mettre à profit des partenariats stimulants avec d'autres organismes du système de justice pénale, des organismes d'aide aux victimes, des groupes communautaires et des gens du public en général. Il est évidemment impossible de présenter ici la liste complète des événements qui ont eu lieu cette année, mais voici un aperçu des principales activités organisées sur le thème de la justice réparatrice.

## ACTIVITÉS CONSACRÉES À LA JUSTICE RÉPARATRICE AU SCC

### Région de l'Atlantique

Le 19 novembre, Siegfried Janzen, membre du comité consultatif de citoyens de l'établissement Westmorland et médiateur de formation, a fait le récit de certaines rencontres fructueuses de médiation

interpersonnelle et de counseling qu'il a animées avec des détenus, leurs familles et les victimes, à l'Université St. Thomas de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le 25 novembre, des membres du réseau de la justice réparatrice de la coopérative de règlement des différends de l'Île-du-Prince-Édouard ont joué *Conversation at the Well*, une pièce en trois actes décrivant une discussion « droite contre gauche » sur la foi et la justice, à l'Église unie de Spring Park.

### Région du Québec

Le 19 novembre, cinq détenus de l'établissement Archambault ont animé une discussion avec une vingtaine d'élèves de niveau secondaire à qui ils ont expliqué les mythes et les réalités de la vie en prison. Le 23 novembre, le Conseil des Églises pour la justice et la criminologie et l'ASRSQ ont organisé un forum communautaire intitulé *Les médias : parole d'espoir ou de désespoir*. Ce forum avait pour but d'examiner l'influence des médias sur la perception publique de la criminalité, des contrevenants et du processus de réinsertion sociale. Au Centre fédéral de formation, Johanne Vallée, directrice générale de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ), a présenté au personnel et aux détenus des exposés sur la justice réparatrice.

### Région de l'Ontario

Le 21 novembre, le comité de la justice réparatrice du pénitencier de Kingston a organisé plusieurs activités, y compris une assemblée d'information à l'intention du



Un événement communautaire à l'Université d'Ottawa. De gauche à droite : Tara Gapp, Celine Lee, Scott Harris, Troy Demers, Jane Miller-Ashton et Carol-Anne Grenier

personnel. Le 22 novembre, les *Restorative Justice Initiatives* de Windsor et du comté d'Essex ont parrainé un forum sur la justice réparatrice à l'Université de Windsor, avec Wilma Derksen comme conférencière principale. M<sup>me</sup> Derksen est mère, épouse, journaliste, auteure, conférencière et animatrice de groupes de victimes. Le conseil municipal de Windsor a proclamé officiellement que la semaine du 18 au 25 novembre était la Semaine de la justice réparatrice. À l'établissement Joyceville, les délinquants ont eu la possibilité de participer à des séances d'information sur la justice réparatrice. Les aumôniers et les membres du personnel ont tenu une assemblée, organisé un barbecue et reçu tous les jours le matériel nécessaire à la promotion de la Semaine de la justice réparatrice.

### Région des Prairies

Le comité de la justice réparatrice de Winnipeg a invité Bill Pelke, président et cofondateur de *Journey of Hope... from Violence to Healing*, à livrer toute la semaine son message sur la justice réparatrice à l'occasion de diverses rencontres. Le 18 novembre, la cérémonie d'ouverture comprenait une prière et une séance de médiation réunissant les membres de différentes communautés culturelles et confessionnelles. Le Centre psychiatrique régional a organisé le mardi soir deux ateliers sur la justice réparatrice à l'intention des détenus ainsi que deux séances d'information sur la justice réparatrice à l'intention du personnel, à l'heure du lunch.

### Région du Pacifique

Le 22 novembre, Liz Elliot, coordonnatrice du *Centre for Restorative Justice* de l'Université Simon Fraser, Marc Forget, associé de programme du *Quaker Committee on Jails and Justice*, et Meredith Egan, du *Deep Humanity*

*Institute*, ont présenté au personnel et aux détenus de l'établissement Matsqui une introduction au concept et aux valeurs de la justice réparatrice. Le 24 novembre, la *Restorative Justice Coalition* a présenté à l'établissement William Head son troisième symposium public, auquel ont participé plus de deux cents personnes, y compris des délinquants, des victimes et des partenaires communautaires du domaine de la justice réparatrice. À la 6<sup>e</sup> Conférence annuelle sur la justice réparatrice de l'établissement Ferndale, les participants ont eu l'occasion d'assister pendant toute la journée à des événements artistiques axés sur le thème de la justice réparatrice.

### Administration centrale

Pendant toute la semaine, les membres du personnel de l'administration centrale ont bénéficié de nombreuses occasions d'échanger entre eux, avec les partenaires du système de justice pénale et avec le public. Des partenariats avec le ministère de la Justice, la Commission du droit du Canada et les membres du public ont permis de présenter pendant toute la semaine différentes activités comme un lancement, une démonstration au moyen d'un jeu de rôles animée par Jamie Scott, coordonnateur du Collaborative Justice Project, un visionnement du nouveau vidéo du SCC, *La justice réparatrice : des racines profondes et des ramifications nombreuses*, une célébration multiconfessionnelle à l'église Saint-Jean d'Ottawa et un exposé par Celine Lee, une femme qui a perdu sa mère et sa sœur dans un incendie domiciliaire résultant d'une introduction par effraction. Celle-ci a raconté le processus de guérison qu'elle a vécu à la suite de sa participation au programme de médiation entre la victime et le délinquant offert en Colombie-Britannique avec la collaboration du SCC. ♦

Choisir la voie de la justice réparatrice, c'est choisir la voie de l'espoir, l'espoir d'obtenir le droit de parole et la réparation pour les victimes, l'espoir de rendre les délinquants responsables d'une manière qui les encourage à prendre conscience des conséquences de leurs actes et à faire des efforts personnels pour bien réintégrer la société.

## Les provinces se branchent au Système de gestion des délinquants



Par Sheila Liston, agente de communication, Projet de renouvellement du SGD

Dans le cadre du projet pilote d'un an, qui a pour but d'améliorer la communication d'informations sur les délinquants entre les différents partenaires de la justice pénale, y compris ceux des provinces et des territoires, le Service correctionnel de la Saskatchewan se voit finalement accorder l'accès électronique au Système de gestion des délinquants (SGD).

Cette stratégie vise la communication réciproque de renseignements sur les délinquants consignés dans le SGD et le Système de renseignements sur les délinquants de la Saskatchewan (CMIS). Au moment de la requête électronique, seules les informations concernant des délinquants en détention dans des établissements du SCC ou du Service correctionnel de la Saskatchewan sont disponibles. Par l'entremise d'un poste de travail situé en établissement provincial, il est possible d'accéder au menu personnalisé du SGD. De son côté, le Service correctionnel de la Saskatchewan s'engage à fournir au SCC l'accès à son propre système de renseignements.

La sécurité des télécommunications a été établie entre les deux organismes, et les conditions de la communication de renseignements ont été précisées. Le SCC et le Service correctionnel de la Saskatchewan auront tous deux accès, respectivement, au SGD et au CMIS par l'entremise d'un poste de travail situé dans un de leurs établissements. L'établissement choisi s'occupera de la coordination des requêtes concernant les délinquants incarcérés et de la distribution des résultats de cette requête au ministère concerné.

« Le but premier de ce projet est de renforcer la sécurité publique en permettant la communication rapide de renseignements sur les délinquants, ce qui assurera le succès de leur réinsertion sociale », déclare Jeffrey Jones, chef des opérations du RSGD. « Nous devons stimuler le dialogue entre les organismes correctionnels du Canada afin d'améliorer la communication de renseignements entre eux. »

La priorité est également de déterminer les contraintes légales, politiques, techniques et opérationnelles qui empêchent les organismes correctionnels de communiquer des renseignements.

Ainsi, ce projet pilote permettra la mise en œuvre de la stratégie de communication de renseignements sur les délinquants qui a été approuvée lors de la réunion FPT des services correctionnels, en 1999, ainsi que par le Comité de direction du SCC.

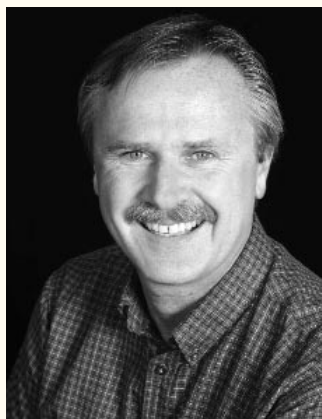
Les résultats de ce projet pilote serviront à activer le système de communication de renseignements sur les délinquants auquel sera lié, non seulement le Service correctionnel de la Saskatchewan, mais aussi d'autres services correctionnels provinciaux. ♦

## Le documentaire vidéo *From Nothing to Something* remporte un prix prestigieux

Par Ellen Henderson, conseillère principale en communications, CORCAN

Photos : Carleton Productions International

*From Nothing to Something*, une émission d'une demi-heure portant sur une équipe de construction de l'établissement Nova entièrement composée de femmes a remporté la prestigieuse *Gold World Medal* au Festival de New York, un événement de renommée internationale. Diffusé sur le réseau CTV à l'automne 2001, le documentaire sera présenté de nouveau sur un certain nombre de chaînes tout au long de l'année 2002.



Le producteur et directeur artistique Bill (Butch) Buchanan



La rédactrice, productrice et réalisatrice Suzanne Kukko

Depuis 43 ans, le Festival de New York honore les médias de communication du monde entier qui arrivent à toucher le cœur et l'esprit de leurs lecteurs, de leurs auditeurs ou de leurs spectateurs. Issu d'un projet conjoint de CORCAN et du Secteur des délinquantes et produit par *Carleton Productions International*, le documentaire relate, de façon émouvante, l'expérience de vie et la croissance personnelle d'un groupe de délinquantes qui construisent, pour elles-mêmes, une résidence de trois millions de dollars à l'intérieur du périmètre de l'établissement Nova. Comme elles l'affirment elles-mêmes, le documentaire témoigne du pouvoir de guérison qu'a le travail et de la dignité personnelle qu'il peut apporter aux personnes.

« Dès que j'ai entendu parler du projet, j'ai senti que nous avions là une formule gagnante, a déclaré la sous-commissaire Nancy Stableforth. Voilà une démonstration tangible de mesures de réadaptation et de réinsertion sociale efficaces. Quelle chance nous avons de pouvoir montrer aux Canadiens et aux Canadiennes ce que le Service accomplit, jour après jour, pour aider les délinquants

à acquérir les compétences et à adopter les comportements dont ils auront besoin pour se réintégrer dans la société et devenir des citoyens productifs. Et cela est un avantage supplémentaire que de pouvoir donner à ces femmes la possibilité de parler elles-mêmes de leur cheminement personnel. »

Pour le président de *Carleton Productions International*, Mark Ross, la médaille d'or gagnée dans un concours mettant en compétition des participants dans le monde entier confirme ce qu'il savait déjà : le Service avait une histoire convaincante à raconter. « Nous voulions que le public voie ce que nous avons vu et ressente ce que nous avons ressenti lorsque nous avons filmé ces femmes; qu'il sache que ces gens peuvent changer s'ils le veulent. Et s'ils le veulent, il est important de les aider autant que possible. »

Pour Ross, il importe de mettre sur pellicule ces histoires qui se terminent bien. « Voir, c'est croire pour la plupart des gens, et tout particulièrement pour le public. Telle est vraiment la réalité. Les gens qui disent que les établissements sont des « clubs fed » n'ont manifestement jamais mis les pieds dans un seul pénitencier, ni parlé aux gens qui y vivent. Les projets de CORCAN jouent un rôle important dans le processus de guérison. J'y crois sincèrement », a-t-il ajouté.

Pour Suzanne Kukko, qui a produit l'émission, l'expérience a été très révélatrice. « J'ai appris que les programmes de CORCAN ne servent pas seulement à enseigner des métiers donnés ... Elles (les femmes) ont appris qu'un travail est un privilège qui aide à structurer votre vie et à lui donner un sens. »

De l'avis du directeur exécutif de CORCAN, Sudin Ray, le fait que le titre de l'émission – *From Nothing to Something* – ait été suggéré par une des délinquantes montre clairement que le travail peut transformer des vies.

« Elle décrivait l'émotion ressentie en voyant ses réalisations se matérialiser jour après jour au travail, a raconté Ray. Elle avait un scintillement dans les yeux lorsqu'elle a parlé de la fois où la structure a pris forme. En disant : 'C'est comme passer de rien à quelque chose, vous savez?', elle ne parlait pas seulement de la construction des unités d'habitation; elle parlait de son sentiment d'estime de soi qui prenait forme. »

Et Ray a demandé : « Qu'est-ce qui pourrait prouver de façon plus convaincante que ce que nous faisons fonctionne ? Je lève mon chapeau à tout le personnel de CORCAN qui a accompli ce travail sans fanfare ni trompettes – chaque jour ! » ♦

## Le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe 2001

By Karen Robertson, conseillère en communication, Secteur des communications et de la consultation

La commissaire Lucie McClung a remis le prix de la justice réparatrice Ron Wiebe à M<sup>me</sup> Wilma Derksen, directrice de *Victims' Voice*, en reconnaissance des réalisations exceptionnelles qu'elle a accomplies dans le domaine de la justice réparatrice. M<sup>me</sup> Shirley Wiebe, la veuve de Ron Wiebe, s'est jointe à la commissaire McClung pour remettre le prix à l'occasion d'un dialogue sur la justice réparatrice qui a eu lieu le 23 novembre 2001 à la Faculté de théologie de l'Université Queen, à Kingston, en Ontario.



Wilma Derksen, au centre, la commissaire Lucie McClung et Cliff Derksen

Au début de la journée, les personnes présentes ont formé un cercle pour prier et participer à une cérémonie de purification sous la direction de l'Aîné Bob Lovelace. Un invité spécial, M. Chris Marshall, chercheur, auteur et conférencier venu de la Nouvelle-Zélande, a livré un message d'espoir.

« La justice réparatrice est plus qu'un simple processus. C'est même plus qu'un ensemble de valeurs. C'est une chose qui traduit la véritable nature de la réalité. Au lieu de considérer le crime comme une infraction à la loi, nous devons le considérer comme une atteinte à l'intégrité des individus et des relations humaines. »

Au cours de la cérémonie de remise du prix, Helgi Eyjolfsson, ex-directeur général de la sécurité et ami de Ron Wiebe, ainsi que Jeff Wiebe, fils de Ron et agent de correction dans la région du Pacifique, ont rendu hom-

mage à Ron Wiebe. Jane Miller-Ashton, directrice générale, Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends, et Mike Ryan, sous-directeur du pénitencier de Kingston, ont souligné l'excellent travail de la récipiendaire et des autres personnes mises en candidature cette année. Stéphanie Coward, chanteuse, musicienne et activiste qui faisait partie des candidats au prix, a chanté quelques chansons au cours de la cérémonie.

La récipiendaire de cette année a été le centre d'intérêt de cette journée. Après l'enlèvement et la mort de sa fille Candace en 1984, Wilma Derksen s'est mise à militer activement pour faire triompher la justice à Winnipeg et partout au Canada. Elle s'attache à mieux faire comprendre ce que vivent les victimes de crimes et leurs familles. Son courage et sa faculté de compassion constituent une source d'inspiration pour des publics du monde entier. Par le travail qu'elle accomplit auprès de tous ceux qui sont touchés par le crime – les victimes, les délinquants et les mem-

bres de la collectivité –, elle fait comprendre et fait vivre aux autres le processus de guérison et de transformation qui commence après un crime.

Vingt-six personnes, provenant de toutes les régions du Canada et de toutes les sphères d'activité, âgées de 17 à 80 ans, avaient été mises en nomination pour le prix. M<sup>me</sup> Derksen, en mettant en pratique les principes de la justice réparatrice et en faisant montre d'une passion pour la justice au quotidien, a aidé à transformer de façon positive la vie de nombreuses personnes.

On peut obtenir plus de renseignements sur le prix Ron Wiebe en communiquant avec Carol-Anne Grenier, agente de projet, Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends, au (613) 943-5049, ou par courrier électronique, à : GrenierCA@csc-scc.gc.ca. ♦

# La justice réparatrice au sein de la communauté internationale

Par Tara Gapp, agente de projet intérimaire, Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends

La communauté internationale a franchi un pas de plus vers l'adoption d'une déclaration des principes de base sur l'utilisation des programmes de justice réparatrice au sein du système de justice pénale.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a participé à un groupe de travail avec d'autres ministères fédéraux dont l'objectif était la tenue d'une réunion d'un groupe d'experts des Nations Unies, du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2001. Le Comité canadien de planification a organisé la réunion et préparé la réponse du Canada sur la nécessité de mettre en place des instruments de justice réparatrice à l'échelle internationale.

**« Vos travaux éclaireront la voie pour les pays et les systèmes de justice pénale cherchant une orientation qui leur permettra de prévoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de justice réparatrice dans leurs lois. »**

**Pierre Allard**

Dix-huit experts internationaux de seize pays différents, ainsi que huit observateurs des Nations Unies, ont participé à cette réunion de trois jours. Jane Miller-Ashton, directrice générale, Direction de la justice réparatrice et du règlement des différends, a accueilli les différents délégués au Canada dans leur propre langue, tout un exploit étant donné que les délégués venaient de différents pays du monde, représentant les cinq divisions régionales des Nations Unies.

Dans son mot de bienvenue, Pierre Allard, commissaire adjoint du Secteur de l'engagement communautaire, a signalé l'importance



De gauche à droite : Romola Trebilcock, l'Aïné William Commanda, Pierre Allard et Clemence Masango, représentant du Zimbabwe

de la réunion : « Vos travaux éclaireront la voie pour les pays et les systèmes de justice pénale cherchant une orientation qui leur permettra de prévoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de justice réparatrice dans leurs lois. »

Les participants ont discuté du concept de la justice réparatrice et de l'utilité d'établir des principes communs. Ils ont également examiné les éléments préliminaires d'une déclaration des principes de base sur l'utilisation des programmes de justice réparatrice dans les affaires criminelles. Au fil des jours, il est ressorti que tous les pays représentés appuyaient l'adoption de principes de justice réparatrice, mais que chacun était lié par ses structures sociales, politiques et juridiques. Les participants ont convenu qu'il fallait mettre en place un instrument international comportant des principes directeurs mais permettant une certaine liberté d'interprétation. Les représentants ont appuyé l'adoption, par les Nations Unies, d'une version préliminaire d'une déclaration des principes de base, et ont autorisé la présentation de ce document au Secrétariat de l'ONU, en vue d'un examen par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de sa 11<sup>e</sup> séance qui devrait avoir lieu en avril 2002.

Monsieur Daniel Van Ness, vice-président de *Prison Fellowship International*, un organisme de justice réparatrice d'initiative américaine, a donné un aperçu des principales raisons motivant l'élaboration de principes communs à l'échelle internationale, soit de garantir une approche uniforme et d'aider les pays qui veulent mettre au point des activités de justice réparatrice conformes aux lois existantes.

Selon Jane Miller-Ashton, « La participation à la réunion a permis d'étudier de façon plus profonde les obstacles auxquels doivent faire face les défenseurs de la justice réparatrice afin de répondre aux

besoins de la collectivité internationale et aux besoins des personnes victimes de torts par suite de conflits individuels. En reconnaissant et en appuyant les principes établis, la communauté internationale crée une place pour les processus de justice réparatrice, ce qui permettra d'y recourir plus souvent, à plus d'endroits et pour plus de gens. » ♦

**« La participation à la réunion a permis d'étudier de façon plus profonde les obstacles auxquels doivent faire face les défenseurs de la justice réparatrice »**

**Jane Miller-Ashton**



# Dites-moi ce que vous jetez et je vous dirai qui vous êtes

Par Paul Provost, conseiller principal en environnement

La protection de l'environnement est souvent associée à la façon dont nous gérons nos déchets. Nous pouvons tenter de justifier cette perception populaire du fait que ce que nous faisons de nos déchets constitue une réalité quotidienne des plus transparente, visible, incontournable et qui nous touche tous. Après tout, chaque Canadien produit en moyenne près d'une tonne métrique de déchets par année. Alors il faudrait arrêter de croire que 20 millions de tonnes de déchets générés annuellement au Canada ont peu de répercussions sur l'environnement et exercent peu de pression sur nos ressources naturelles. Corrélativement, comment expliquer que certains établissements traitent leurs déchets comme des ressources, non comme des vidanges ?

**Certains progrès ont été accomplis mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.**

## SITUATION CORPORATIVE

Les données que nous possédons démontrent que les établissements du Service correctionnel du Canada (SCC) ne bénéficiant que d'un programme de recyclage et compostage rudimentaire des déchets solides, rejettent en moyenne près de 2.0 kg/occupant/jour vers les dépotoirs. Lorsqu'un bon système de récupération des matières recyclables est implanté en établissement, cette moyenne diminue à environ 1.6 kg/occupant/jour (soit une réduction se situant entre 20 et 30 p. 100). Et si l'on ajoute au recyclage, le compostage de la fraction organique des déchets, la moyenne institutionnelle baisse à 0.6 kg/occupant/jour, une diminution additionnelle de 50 p. 100. Ainsi, un établissement qui recycle et composte ses déchets, à l'interne ou à l'externe, peut réduire de 70 à 80 p.100 et plus ses matières résiduelles qui seraient autrement destinées à l'enfouissement. Preuve qu'il ne s'agit pas de fiction, nous avons même

constaté au SCC certains cas où une réduction de 90 p. 100 des déchets avait été atteinte - ce qui équivaut à 0.2 kg/occupant/jour. Enfin, une étude réalisée en 2001 par Conseils et Vérification Canada pour le compte du SCC, devrait confirmer que notre moyenne corporative en terme de déchets produits se situe à 1.6 kg/occupant/jour. À ce titre, on peut donc affirmer que certains progrès ont été accomplis mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre la cible corporative de 1.0 kg/occupant/jour telle que stipulée dans la Stratégie de développement durable, Révision 2000.

## CAS EXEMPLAIRE

Depuis décembre 1998, un imposant centre de tri/recyclage/compostage est opéré par l'établissement Westmorland (N.-B.). Desservant les établissements Westmorland, Dorchester et plus récemment Atlantique, ce centre traite approximativement 20,000 verges cubes par année de déchets alimentaires et de fumier provenant des fermes de CORCAN. Pour le moins qu'on puisse dire, ce projet représente un cas exemplaire d'efforts concertés visant à transformer d'importantes quantités de déchets en ressources (voir les photos). Mike Colwell, chef, Ingénierie et entretien, établissement Westmorland, souligne que le compost produit est de très bonne qualité et que CORCAN en bénéficie directement au moyen de l'application sur ses terres, de la vente annuelle aux résidents locaux et de la réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides. De plus, depuis novembre 2000, les tenants du compostage ont trouvé une méthode économique pour transporter et intégrer au système, environ 8, 000 kg par mois de déchets alimentaires provenant de l'établissement Atlantique. Ceci dit, même si certains défis restent à relever afin d'accroître la participation des détenus et l'intérêt du personnel desservis par ce programme, l'avenir de ce plan de compostage reste des plus prometteurs.

## ACQUIS ET DÉFIS

Il va sans dire que la réduction des déchets destinés à l'enfouissement sanitaire a emprunté la voie du rayonnement dans les communautés où le SCC opère car cet aspect environnemental intéresse toute la population. Le



**Déchets à composter au moyen de retourneur d'andains (avant le traitement/ début du procédé)**  
Centre de compostage, Établissement Westmorland



**Andains de compostage à maturité (après le traitement/fin du procédé de compostage)**  
Centre de compostage, Établissement Westmorland

SCC s'est éloigné de la cible sur la réduction des déchets (de 0.6 à 1.0 kg/occupant/jour) dans sa Stratégie de développement durable 2000, après avoir compris l'ampleur de l'effort exigé. En matière de diminution des déchets enfouis, on constate des variations significatives de rendement d'un établissement à l'autre. On retrouve aussi des variations d'une région à une autre. Évidemment pour se rapprocher de la cible de 1.0 kg/occupant/jour, la résolution du problème requiert plus qu'un petit effort. Ça demande souvent plusieurs années de détermination pour relever le défi. Et c'est d'autant plus exigeant encore lorsque l'on considère les problèmes associés au compostage institutionnel. Malgré tout, plusieurs établissements poursuivent des initiatives dans cette voie. Finalement, un certain nombre de ceux-ci ont bénéficié d'équipements de mesurage des déchets. Or, plusieurs cas démontrent que le mesurage des déchets transcende de loin les vœux et tentatives éphémères de réduction des déchets. Car nous savons tous très bien que, en général, ce qui n'est pas mesuré, n'est pas fait encore... ♦



Alphonse Cormier (à gauche) et Rémi Gobeil regardent la commissaire Lucie McClung signer l'attestation de passation de pouvoirs de la région de l'Atlantique.

## Cérémonie de passation de pouvoirs

Par Denis D'Amour, analyste, Communications et services à la haute direction, administration régionale de l'Atlantique

Le 14 novembre, à Montague, Île-du-Prince-Édouard, la commissaire Lucie McClung a présidé la cérémonie de passation de pouvoirs au cours de laquelle Rémi Gobeil a été nommé sous-commissaire de la région de l'Atlantique, poste qu'occupait avant lui Alphonse Cormier.

Cette brève cérémonie a eu lieu au moment même où se tenait la réunion de novembre du Comité de direction, à laquelle participaient des membres du Comité régional de gestion de l'Atlantique et des administrateurs régionaux. Pour sceller cet engagement, une attestation

de passation de pouvoirs a été signée conjointement par la commissaire McClung, M. Cormier et M. Gobeil.

M. Cormier a quitté la région de l'Atlantique pour la région du Pacifique en tant que sous-commissaire, où il a remplacé Pieter De Vink, qui vient de quitter le Service correctionnel du Canada (SCC) pour prendre sa retraite. M. Gobeil, anciennement sous-commissaire de la région des Prairies, retourne dans la région de l'Atlantique, où il a occupé le poste de sous-commissaire entre 1992 et 1995. ♦



## Journée de formation sur la gestion des situations d'urgence

Par Shannon Oickle, agente de formation du personnel, établissement Springhill

Le lundi 26 novembre 2001, le service de la formation du personnel a tenu une séance de formation sur la gestion des situations d'urgence destinée à tous les employés de l'établissement Springhill. À cette occasion, l'agent de sécurité préventive de l'établissement (ASPE) a présenté un exposé sur la sécurité axé sur les 12 délinquants les plus notoires incarcérés à Springhill, suivi d'un aperçu du plan d'urgence.

La vidéo intitulée *Séquestration : Histoire d'une survie* a été montrée au personnel, qui s'est ensuite réparti en groupes de discussion dirigés par les membres de l'équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence (EPIU), les représentants du programme de gestion du stress à la suite d'un incident critique et d'aide aux employés, les responsables de la gestion des situations d'urgence et les négociateurs. Par la suite, des représentants de Santé Canada et du service local des incendies ont présenté un exposé sur la maladie du charbon. Des membres du personnel de l'unité de logement 11 ont animé une séance d'information sur la nouvelle unité de soutien intensif (USI) conçue pour fournir aux délinquants un milieu exempt de substances intoxicantes. Des activités de financement ont été organisées pendant toute la journée au profit de Centraide. Enfin, pour terminer, l'EPIU a effectué une démonstration fort captivante. ♦

## Le Prix du délégué syndical de l'année

### Remis à une infirmière du pénitencier Dorchester

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Six délégués syndicaux (un par région) ont reçu le Prix du délégué syndical de l'année à la réunion annuelle générale de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC). M<sup>me</sup> Margaret (McCoy) Elliot, une infirmière au centre régional de traitement du pénitencier Dorchester à Moncton (Nouveau-Brunswick), a été choisie pour avoir fait preuve de dévouement en représentant l'IPFPC et ses membres dans sa région au cours des dix dernières années.

Marg a exercé de nombreuses fonctions au sein du syndicat et, selon Mona Tilhoff, coordonnatrice des délégués syndicaux, elle ne s'est jamais plainte du travail qu'elle effectue pour le syndicat et n'a jamais hésité à s'acquitter des responsabilités du poste.

Marg déclare qu'elle aime résoudre les problèmes de la façon la plus simple possible, soit aux niveaux organisationnels les plus bas. Elle était donc toute indiquée pour le travail de délégué syndical.

« Si vous pensez posséder de bonnes compétences en règlement des conflits, vous devez les mettre à profit, déclare Marg. C'est un honneur pour moi que mes collègues me reconnaissent ainsi, mais ce qui compte vraiment, c'est le travail qu'accomplit un délégué syndical ».

Toutes nos félicitations Marg ! ♦

## Initiative de sensibilisation à la prévention du crime

Par Lynn Chaplin, coordonnatrice de la liaison avec la collectivité, Moncton

Un grand nombre d'organismes ont uni leurs efforts en novembre 2001 pour faire pleins feux sur un projet d'emploi à l'établissement Westmorland. Des délégués de la conférence sur la prévention du crime au Nouveau-Brunswick (tenue à Moncton le même mois) ainsi que des représentants de la section de Moncton de la Société John Howard, des Sisters of Hope, de Développement des ressources humaines Canada, en plus de la coordonnatrice de la liaison avec la collectivité du SCC, se sont rassemblés pour en savoir plus sur cette initiative intéressante.

Financé par les services à la jeunesse, le projet de construction met à contribution des délinquants de moins de 30 ans pour une période de 22 semaines. Les délinquants participants acquièrent des compétences professionnelles pendant la construction et reçoivent une formation en dynamique de la vie

une fois par semaine. Un des participants a indiqué qu'il avait appris à collaborer avec d'autres personnes, à bien gérer les conflits au travail et à faire face aux frustrations et aux déceptions. Ce genre de formation devrait améliorer les chances des délinquants sur le marché du travail.

Les divers représentants ont ensuite discuté des avantages que comporte ce genre de programme et du lien qui existe entre celui-ci, la prévention du crime et la réinsertion sociale réussie, ainsi que de l'importance de partenariats étroits lorsqu'on veut atteindre des objectifs communs. ♦



Les deux personnes de gauche ne sont pas identifiées. Celles à droite, en partant de la gauche sont : Lynn Chaplin, coordonnatrice de la liaison avec la collectivité, Danny Smyth, directeur adjoint par intérim des Programmes correctionnels, et Gary Arbour, agent de police communautaire de Fredericton.

## Circuit Carrière

### Un coup de main pour bâtir un avenir meilleur

Par Denis D'Amour, analyste, Communications et services à la haute direction, administration régionale de l'Atlantique

Fidèle à son engagement d'offrir des services d'emploi, CORCAN consacre du temps, des efforts et des ressources afin d'aider les jeunes à s'organiser et à se construire un avenir meilleur.

CORCAN est maintenant membre de Circuit Carrière, une initiative proposant aux intervenants des outils utiles pour travailler avec les jeunes (jusqu'à l'âge de 29 ans) qui ont des difficultés à élaborer leurs propres stratégies d'emploi. Alors que certains sont peu motivés, d'autres ont si peu d'espoir qu'ils n'entrevoient aucun avenir pour eux-mêmes. Circuit Carrière donne accès, en ligne, à un réseau d'organismes membres (maintenant plus de 5 200), à une base de données sur les ressources professionnelles ainsi qu'à des milliers d'autres ressources en ligne et sur cédérom.

Le programme Circuit Carrière propose également du matériel de formation pratique qui facilite les interventions auprès des jeunes. Ce matériel est présenté sous forme

d'outil de développement professionnel auto-géré, disponible en ligne, sur disquette, sur cédérom ou sur support papier (format PDF). Ce segment du programme, appelé Compagnon de circuit, consiste en quelque 90 heures de cours visant à aider les prestataires de services à explorer les différentes ressources disponibles.

Karen Bradford, coordonnatrice de l'emploi des détenus pour CORCAN dans la région de l'Atlantique, est l'une des nouvelles formatrices de Circuit Carrière et offre maintenant cette même formation à des représentants d'autres organismes gouvernementaux ainsi qu'à des prestataires de services communautaires. ♦



À la mi-décembre, Karen Bradford a offert la formation Compagnon de circuit à des partenaires dont la Société John Howard, le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick et la société Moncton Headstart Recycles, pour n'en nommer que quelques-uns.

## Des canettes qui rapportent de l'argent

Par Bill Geier, coordonnateur, Éducation et développement personnel, pénitencier Dorchester

Les détenus du pénitencier Dorchester utilisent leur savoir-faire pour amasser de l'argent avec des canettes qu'ils remettent ensuite à des œuvres de charité. L'argent perçu du recyclage des canettes de boissons gazeuses recueillies à l'intérieur de l'établissement sert à appuyer des groupes locaux qui rendent service à la collectivité.

Ainsi, l'été dernier, une somme de 1200 \$, tirée de l'argent amassé, a servi à parrainer deux personnes qui ont pu profiter d'un camp pour individus ayant des besoins spéciaux. Celui-ci a été organisé par le Club Rotary, dans le cadre d'un vaste programme d'été à l'extérieur de Fredericton.

Ému par les attentats tragiques du 11 septembre, le Comité des détenus du pénitencier Dorchester a aidé à amasser 545 \$ en dons individuels qui ont été remis à la Croix-Rouge. ♦



Paul LeBlanc, du Fairfield Care Home, et Lucille Gallant, du LeBlanc's Care Home, au Camp Rotary

## Une vraie réussite!

Par Fred Tulk, agent principal de libération conditionnelle, bureau du district de Terre-Neuve et du Labrador

Terry Carey, un résident du centre correctionnel communautaire (CCC) de Terre-Neuve et du Labrador, a proposé à l'agent principal de libération conditionnelle, Fred Tulk, de mettre sur pied, au centre, un programme de recyclage des canettes. Terry et d'autres résidents ont convenu de faire la collecte des canettes et des bouteilles en plastique toutes les deux ou trois semaines et de les apporter au local de dépôt. L'argent ainsi amassé sera donné au centre communautaire Virginia Park.



L'idée de Terry Carey permettra d'amasser des fonds pour la garderie.

Le 30 novembre 2001, Terry a quitté le CCC, mais avant de partir, il a rencontré d'autres résidents qui sont prêts à prendre la relève afin que cette initiative se perpétue. Nous devons féliciter Terry et tous les résidents pour cette initiative qui permettra d'amasser des fonds pour la garderie du centre communautaire Virginia Park. ♦

## Des chiens dépisteurs de drogue Dans les centres communautaires correctionnels d'Halifax

Par Rob Landry, agent de libération conditionnelle, annexe du centre Carlton

Grâce à un partenariat avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et le service de police régional d'Halifax, les centres communautaires correctionnels d'Halifax (CCC) se servent maintenant de chiens détecteurs de drogue lors des fouilles au CCC Carlton et à l'annexe du CCC Carlton à Halifax.

« Cette initiative permet aux agents de libération conditionnelle d'aider les délinquants à suivre leur plan correctionnel car elle réduit l'incidence de la consommation de drogue dans les CCC », a commenté Ron Lawlor, directeur du district de la région métropolitaine d'Halifax.

M. Lawlor croit que cette nouvelle tactique de détection sert l'intérêt public et permet d'appuyer les CCC d'Halifax dans leur engagement de tolérance zéro relativement à la drogue et à l'alcool. « Il est clairement établi qu'un environnement sécuritaire et sans drogue est une condition primordiale au succès de la réinsertion sociale », souligne-t-il. Celui-ci se dit également heureux de la contribution de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et du service de police régional d'Halifax.

Les agents de libération conditionnelle Paul Jewers et Rob Landry de l'annexe du centre Carlton ont investi beaucoup d'efforts pour que cette initiative intersectorielle prenne forme. ♦



De gauche à droite : Dana Cavanaugh, agente principale de libération conditionnelle; Robert Safire, agent de libération conditionnelle; Paul Veino, agent de libération conditionnelle; Rob Landry, agent de ressources et de libération conditionnelle; l'agent Steve Langille, Police régionale d'Halifax; Joanne Hughes, agente des douanes; Dutch, le chien dépisteur de drogues; l'agent Sean Martin, Police régionale d'Halifax

# Justice et sagesse

Par Dorma Grant, agente de libération conditionnelle, établissement Bath  
(en échange linguistique à l'établissement Drummond)

Le 4 décembre 2001, une conférence a eu lieu à l'établissement Drummond à l'occasion de la semaine de la justice réparatrice prévue auparavant. Pierre Allard, commissaire adjoint, Secteur de l'engagement communautaire, a consacré une après-midi à une séance pour les employés, le clergé et les bénévoles. Dans sa courte introduction, il a raconté comment il était venu à jouer un rôle dans les services correctionnels et dans le mouvement de la justice réparatrice. Il a décrit ses débuts en tant que jeune aumônier, à l'époque où il ne travaillait pas directement avec les victimes de crimes. Il estimait que son rôle était d'encourager les délinquants à participer aux activités religieuses et de favoriser leur propre processus de réhabilitation. Il était satisfait de ce travail jusqu'à ce que lui et sa famille soient devenus des victimes en raison du meurtre brutal de son frère aîné. Le meurtrier n'a jamais été appréhendé.

Cet acte l'a plongé dans un rôle de travail très différent. Pierre dit qu'à son retour au poste d'aumônier de prison, il était confus. Il savait qu'une personne comme celles qu'il aidait tous les jours dans la prison lui avait enlevé un être cher. Son sentiment de sécurité et de paix a été détruit.

L'objectif des efforts de justice réparatrice déployés au Canada est de combler le fossé creusé par les actes criminels. Pierre Allard décrit une démarche en trois temps qui réunit et rapproche les personnes affectées et lance un processus de médiation qui permet aux participants de retrouver leur équilibre.

## ÉCOUTER

La première étape consiste à bien écouter ce que tous les intervenants ont à dire, y compris les aveux de culpabilité de la part du délinquant. Ceci veut non seulement dire avouer les détails de l'acte, mais aussi admettre sa responsabilité et reconnaître les effets émotionnel et spirituel causés par le fait d'être l'auteur de cet acte. La différence entre le regret et le remords doit être expliquée. Si le sentiment dominant est le regret, il faudra faire des efforts pour le transformer en remords, sans quoi la guérison ne peut commencer.

Il est important que les victimes puissent parler à des gens qui comprennent leurs circonstances personnelles, y compris leurs sentiments de perte, d'insécurité et d'injustice provoqués par un appareil judiciaire qui confronte l'homme avec son prochain et le peuple avec la Couronne. Le mot « contre » lui-même, propre aux instances judiciaires, favorise une atmosphère belliqueuse qui met les parties sur la défensive et sape l'énergie du processus de réhabilitation. La soif de vengeance est l'écueil qui fait si souvent surface et qui empêche de progresser au-delà du rôle de victime. La guérison ne peut commencer que quand les victimes surmontent le besoin, tant humain soit-il, de reprendre de l'auteur du crime ce que ce dernier lui a pris.

Les victimes ressentent souvent le besoin de raconter leur histoire à plusieurs reprises, dans un environnement sûr. Il faut trouver le juste milieu entre écouter de façon positive et faciliter indûment les comportements improductifs.

## ÉQUILIBRE

La deuxième étape consiste à permettre à tous les intervenants de retrouver un équilibre. Il est peu probable qu'on puisse retrouver l'harmonie de sa vie avant le crime. Cependant, on peut atteindre un niveau qui permettra à tous de consolider la force acquise pendant la crise.

## RÉPARER

La dernière étape, la réparation, est le moment à partir duquel chacun reprend sa vie en main et se sent capable de se protéger contre des atteintes futures. Dans le meilleur des cas, le processus de justice réparatrice permet à chacun de donner un nouveau sens constructif à sa vie. Par conséquent, il faut marier la justice à la sagesse afin de véritablement réparer les vies ayant subi le traumatisme d'un acte criminel.

À l'issue de la conférence, Pierre Allard a rencontré une trentaine de détenus à qui il a présenté les objectifs et les principes de base du mouvement de justice réparatrice. Ils ont écouté et posé maintes questions. Ils ont

exprimé leur reconnaissance en demandant s'ils pouvaient assister à des conférences plus détaillées sur le sujet et sur les initiatives d'engagement communautaire.

C'était la première fois que les détenus et les employés avaient entendu les détails de ces initiatives. Les commentaires étaient encourageants. Il y a beaucoup de façons de savoir si un groupe s'intéresse à ce que dit l'orateur, notamment de compter le nombre de gens qui partent après la pause café. À notre grande joie, la salle est restée pleine et quelques employés se sont même présentés pendant leur temps libre. Cela nous encourage à poursuivre nos efforts et à engager le personnel carcéral à discuter des façons d'améliorer le travail que nous faisons.

Ce même soir, Pierre Allard était conférencier invité du club Rotary de Drummondville. Sa présentation a suscité grand intérêt puisque bon nombre d'entre eux n'avaient jamais entendu parlé de l'initiative de justice réparatrice et n'avaient qu'une connaissance superficielle des mesures prises par le Service pour faire contribuer la collectivité à la réinsertion sociale des détenus. Les spectateurs ont reçu l'exposé de M. Allard avec enthousiasme et ont demandé de plus amples renseignements. Des films et des livres ont été distribués et on s'attend à ce que les dialogues se poursuivent au courant de l'année. ♦

**L'objectif des efforts de justice réparatrice déployés au Canada est de combler le fossé creusé par les actes criminels.**

## La nouvelle unité *Milieu de vie structuré* Un franc succès !

Par Céline Laplante, agente de projet, établissement Joliette

Le 31 août dernier, des partenaires corporatifs, sociaux et communautaires de l'établissement Joliette de concert avec cinq représentants des médias ont participé à l'ouverture de la nouvelle unité *Milieu de vie structuré* à l'établissement Joliette.

Cet événement s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intervention intensive annoncée par le solliciteur général le 3 septembre 1999.

Parmi les invités corporatifs, soulignons la présence de la sous-commissaire principale et sous-commissaire pour les femmes, M<sup>me</sup> Nancy Stableforth, et celle du sous-commissaire régional, M. Richard Watkins.

Monsieur Daniel Méryneau, directeur intérimaire de l'établissement Joliette, a déclaré que le milieu de vie structuré se devait de s'apparenter le plus possible à la vie en communauté. « *Le but ultime étant de pouvoir aiguiller les femmes le plus rapidement possible vers la population régulière de l'établissement, ainsi que vers une réinsertion sociale réussie; ceci nous permettant de rencontrer les valeurs et objectifs visés par notre mission.* » Il a aussi souligné les difficultés rencontrées depuis le début des travaux de construction de l'unité en janvier 2001. « *Sans entrer dans les détails techniques, a-t-il dit, mentionnons seulement que composer avec un chantier de construction dans l'enceinte même du pénitencier a nécessité des trésors de patience et de compréhension chez les détenues ainsi que chez les membres du personnel.* »

En terminant, M. Méryneau a exprimé sa gratitude pour l'effort continu démontré par le personnel de l'établissement au cours des derniers mois et il a remercié particulièrement M<sup>me</sup> Chantal Lanthier, gérante de projet, pour le professionnalisme dont elle a fait preuve tout au long de ce projet.

Avant de se diriger vers l'unité *Milieu de vie structuré*, les représentants des médias intéressés ont pu profiter d'entrevues avec les intervenants et les gestionnaires. Un buffet froid a clôturé l'événement.

Compte tenu des commentaires élogieux des participants et de la couverture médiatique favorable reçus, nous pouvons conclure que cette activité a été un franc succès sur tous les plans. Fait inusité, cet événement a fait

l'objet de la « *Bonne nouvelle TVA !* ».

Par ailleurs, le 5 octobre dernier, c'était au tour du personnel de l'établissement Joliette d'être invité à visiter les lieux de l'unité *Milieu de vie structuré* et à s'entretenir avec les divers intervenants. Le directeur intérimaire a profité de cette occasion pour remettre des certificats de reconnaissance.

Enfin, le 12 octobre, les détenues et les bénévoles y travaillant ont été invités à leur tour à visiter les lieux. Inviter les bénévoles à

de telles activités est toujours touchant; ils apprécient tellement d'y participer.

Le premier volet de la Stratégie d'intervention intensive étant complété, n'allez surtout pas croire que les employés de l'établissement Joliette peuvent maintenant dormir sur leurs lauriers. Le deuxième volet est amorcé depuis déjà un bon moment et sera prêt à accueillir les détenues nécessitant un encadrement sécuritaire de niveau maximal, vers septembre 2002. ♦



Équipe partielle de l'unité *Milieu de vie structuré*, devant le nouveau bâtiment:

À l'avant, de gauche à droite: Danie Roberge, Manon Roussel, Nadia Deslauriers, Louise Geoffroy, Andrée

Marion, France Aubut et Diane Beaudoin

À l'arrière, de gauche à droite: Lyne Chénard, Renée Richard, Marilou Dufour, David Lapierre, Thérèse Boudreau, Sonya Forget, Normand Chartrand, Rachèle Madison, Daniel Cournoyer et Maryse Marois



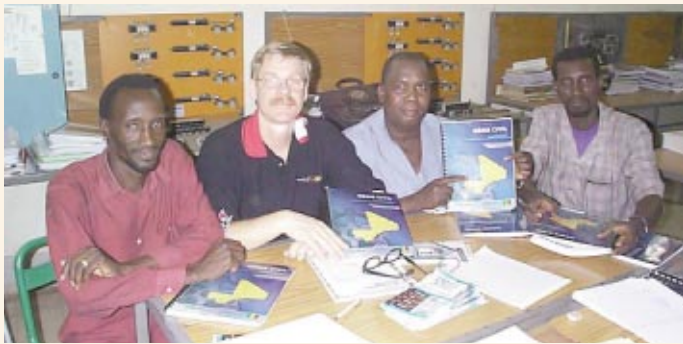
En route vers l'unité *Milieu de vie structuré*

## Une histoire de coopération avec le Mali

Par Denis Cantin, centre fédéral de formation

Le gouvernement du Mali et la Banque mondiale ont mis sur pied, en janvier 2000, un projet de consolidation de la formation professionnelle au Mali. Des experts canadiens en formation professionnelle ont été invités à aider les Maliens à corriger certaines insuffisances de leur système scolaire. Les métiers visés par cette réforme étaient essentiellement l'industrie de la construction dont la maçonnerie.

L'adaptation aux méthodes, équipements et habitudes de travail a constitué la contrainte majeure à laquelle il a été confronté. En compagnie de trois formateurs maliens, avec lesquels il a collaboré pour ajuster les modèles et les techniques de formation, une session complète adaptée d'un programme d'étude, d'un guide pédagogique et d'un guide d'évaluation et d'apprentissage a été donnée aux autorités.



De gauche à droite : Makan Cissoko, Germain Fillion, Boubacar Houdo Diallo et Tahirou Diawara

C'est à titre d'expert national en maçonnerie que Monsieur Germain Fillion, professeur au Centre fédéral de formation, a été approché par cette délégation. Reconnu pour ses nombreuses participations en tant qu'entraîneur, juge et expert dans les compétitions régionales, nationales et internationales de formation professionnelle, il représentait le candidat idéal pour réviser l'infrastructure pédagogique, les programmes d'étude, le matériel didactique et le perfectionnement des enseignants de ce pays.

Pendant douze semaines, notre collègue a relevé ce défi. Après avoir terminé avec les examens médicaux, les vaccins et la formation sur les coutumes de ce pays en grande partie musulmane, M. Fillion a quitté le Québec pour se consacrer à cette tâche énorme.

Selon M. Fillion, l'ordre et la sévérité des règlements et des lois qui prévalent dans ce pays lui ont procuré une sécurité et une qualité de vie qui l'a étonné. Malgré la pauvreté et l'absence de moyens, les Maliens demeurent un peuple accueillant, jovial et très intéressé par notre expertise. Cette expérience unique ainsi que le climat chaud qui prévalait en janvier et en février ont été particulièrement appréciés.

De retour au Québec, dans son atelier de formation professionnelle en maçonnerie, il en profite maintenant pour partager ses expériences avec les détenus de son équipe et leur rappeler que nos efforts mènent à des reconnaissances qui dépassent parfois nos frontières. ♦

## Une visite spirituelle remplie de foi et d'espoir !

Par Daniel Méryneau, directeur intérimaire, établissement Joliette

C'est avec beaucoup d'émotion et de plaisir que des résidentes, des bénévoles et des employés de l'établissement Joliette ont accueilli le reliquaire de sainte Thérèse de l'enfant Jésus le 13 novembre 2001.

Thérèse Martin est née en Normandie en 1873. Dernière d'une famille de neuf enfants, elle a grandi dans un environnement très religieux. À l'âge de 14 ans déjà, elle désirait entrer au monastère. À 16 ans, elle se rend à Rome et réussit à rencontrer le Pape. Elle obtient par la suite, une permission spéciale pour entrer au Carmel malgré le refus de son évêque. Elle y vivra une vie très effacée, sans aucune histoire. Tout au long de sa vie, elle aura démontré une confiance absolue en son Dieu et un cœur rempli d'amour pour Jésus. Avant de mourir de la tuberculose, à l'âge de 24 ans, elle affirmera son intention de ne faire que du bien sur la terre. Celle qui n'est jamais sortie de son couvent a été nommée patronne des Missions.



Photo prise vers l'âge de 22 ans, par sa sœur qui est aussi entrée au couvent à la mort de son père.

Quelle femme surprenante !

Dès sept heures du matin, huit bénévoles sont là pour l'accueillir alors que plus d'une trentaine de résidentes et quelques employés sont rassemblés pour la prière qui commence à huit heures.

Animation, psaumes, chants, intentions de prière se poursuivent dans un silence rempli par la présence de sainte Thérèse elle-même, mais aussi par la foi et l'espérance des participants.

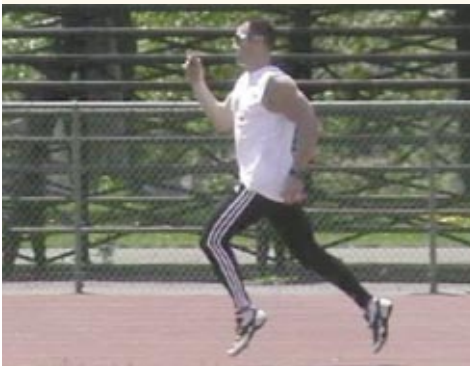
À la fin, un geste simple mais rempli d'émotion et de confiance, est posé. Tous les participants viennent se confier à Ste-Thérèse, en déposant la main sur son reliquaire et en la suppliant.

Les bénévoles ont été particulièrement vaillants et les membres du personnel particulièrement accueillants et disponibles. Après avoir manifesté un grand intérêt, les résidentes sont reparties contentes de cette expérience. ♦

## Éloge d'un champion

Par Sylvain Parenteau, agent de libération conditionnelle, établissement Leclerc

**T**odd Ring, agent de correction à l'établissement Leclerc, a participé à la compétition *The National Law Enforcement Games* qui s'est tenue à Hamilton en juin 2001, et y a remporté, pour une deuxième année consécutive, la médaille d'or. Il a également remporté la médaille de bronze en équipe avec son coéquipier Dan Doyon, de la région de Guelph, en Ontario. Entre ces deux compétitions, il avait également pris part à *The International Law Enforcement Games* au mois d'août 2000 en Floride. Il s'était alors classé parmi les dix meilleurs candidats, un excellent résultat si l'on tient compte du calibre très élevé de cette compétition internationale. Il est d'ailleurs le seul employé du Service correctionnel du Canada à participer à cette compétition.



Todd Ring à l'entraînement

C'est lors de la compétition appelée le « *Toughest Competitor Alive* » (TCA) que M. Ring s'est le plus distingué. Le TCA compte les huit épreuves suivantes : la course à pied de 5 kilomètres, le lancer du poids, le sprint de 100 mètres, la nage sur une distance de 100 mètres, le « *rope climb* », le « *chin ups* » et le « *bench press* ». Toutes ces épreuves à passer l'une après l'autre, se terminent par un parcours parsemé de divers obstacles.

Un bon équilibre entre le poids de l'athlète et une bonne préparation physique et mentale constituent des atouts importants pour bien travailler lors de telles compétitions. La plupart des athlètes s'assurent de conserver un poids qui varie entre 185 et 195 livres, de façon à leur assurer un bon



Todd Ring en compagnie de Bruny Surin

équilibre entre force et vitesse. Le niveau de performance est relativement similaire parmi l'élite du groupe d'où l'importance d'une bonne préparation mentale.

La concentration devient donc un facteur clé dans le résultat final et les conseils donnés par ses instructeurs, M. Morency et M. Kramer, entraîneurs reconnus de plusieurs athlètes olympiques, ont joué un rôle essentiel dans sa préparation. Son entraînement intensif et son désir d'accomplissement lui ont d'ailleurs valu un certificat de mérite pour sa performance et son esprit sportif, ainsi que la reconnaissance et l'admiration des autres compétiteurs, de ses confrères de travail et de ses entraîneurs du « Club de natation Laval ».

Dès son arrivée au Service correctionnel du Canada (SCC), Todd Ring a manifesté un intérêt soutenu pour les groupes d'intervention (GI) et la sécurité. Cet intérêt l'a amené à participer à quelques entraînements avec la police provinciale de l'Ontario (OPP), avec l'équipe d'intervention d'urgence des services de police de Montréal et de Toronto. Ces contacts lui ont permis non seulement de développer son expertise au niveau tactique, mais lui ont fourni l'occasion de comparer ses performances avec celles des membres de ces équipes spécialisées et de constater qu'il pourrait y faire bonne figure.

Pour devenir compétitif, Todd Ring s'est imposé de nombreux sacrifices et de très longues heures d'entraînement afin de développer à la fois sa force physique, son

endurance et son agilité. Durant les deux dernières années, il dit s'être entraîné entre 2.5 à 3 heures par jour, six jours par semaine. Un régime de vie qui exige beaucoup de sacrifices d'autant plus que Todd a dû le faire durant son temps libre. Selon lui, il est impossible d'arriver à de tels résultats sans un entraînement intensif et sans le support de ses proches parents, de ses amis et de son milieu de travail.

Outre le support moral et financier du SCC, Todd Ring a obtenu l'aide de différents commanditaires, tels Adidas, Oakley, Chlorophyle et Supplement Technology Superior.



De gauche à droite: Mark Kraft, Todd Ring et Samuel Schrader, de l'Uniform Division. MM. Kraft et Schrader sont accompagnés de leur chien de la *Canine Explosives Detection Team*.

Participer à ces compétitions lui ont permis de rencontrer des agents de la paix provenant du monde entier, d'échanger avec eux et de profiter de privilèges habituellement réservés à des diplomates. Il a été invité à la Maison Blanche. Il a rencontré le président des États-Unis, M. Georges Bush et sa femme, a visité le siège social du *Federal Bureau of Investigation* (FBI) et les locaux des Services secrets américains (USSS) de même que le Capitole.

Le SCC est fier de souligner la participation et la performance d'un de ses agents de correction à ces compétitions d'envergure internationale. Il contribue ainsi à faire connaître avantageusement le SCC à travers le monde entier. Super Todd! ♦



## Des visiteurs professionnels sont reconnus

Par la révérende Joan Shanks, éditrice, *The Montreal Anglican*

Récemment, par un dimanche, deux membres de l'Église anglicane, Janet Stewart et Stan Wilson, ont été honorés à l'occasion de leur 85<sup>e</sup> anniversaire de naissance pour leurs nombreuses années de bénévolat en milieu carcéral.

Ces deux aînés énergétiques ont rendu visite pendant de nombreuses années à des prisonniers de divers établissements des environs de Montréal et de Québec. Janet commence tout juste sa dix-septième année de visites – un détenu atteint du sida, un autre à l'établissement Leclerc ou encore trois condamnés à perpétuité au Centre fédéral de formation. Elle reste également en contact avec deux hommes incarcérés à l'établissement Donnacona et assiste au service célébré chaque dimanche à la chapelle de l'établissement Archambault. Stan Wilson, pour sa part, a prêté assistance à un nombre incalculable de jeunes hommes et il les a aidés

à surmonter le rejet, la pauvreté, la toxicomanie et le manque d'estime de soi.

Le révérend David Shantz, aumônier au Centre fédéral de formation, à Laval, où la cérémonie a eu lieu, a pris la parole et fait

l'apologie de Stan et de Janet dont le travail a enrichi la vie de tant de gens. Il a souligné la générosité, l'amour et la patience des deux bénévoles. ♦



Janet Stewart et Stan Wilson (assis) avec un groupe d'invités venus leur présenter leurs vœux à l'occasion du 85<sup>e</sup> anniversaire de naissance des deux bénévoles

## Le SCC remporte la finale au concours Énergia de l'AQME

Par Michel Bleau, administration régionale, Division des Services techniques

Le 25 octobre dernier, lors de la 12<sup>e</sup> édition du concours *Énergia* organisé par l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie (AQME), un projet de construction et d'entretien du SCC a été retenu parmi les trois premiers finalistes de la catégorie « Bâtiment Institutionnel ».

Le concours *Énergia* a pour but de connaître l'excellence et le mérite des réalisations en matière d'efficacité énergétique et de la maîtrise de l'énergie qui sont réalisés dans les secteurs privés, les institutions publiques et parapubliques de la province du Québec. Pour les participants, ce concours représente une excellente occasion de faire connaître leurs réalisations dans le domaine de l'efficacité de l'énergie. Les projets présentés deviennent souvent une source d'inspiration fondée sur des expériences concrètes.

Pour sa première participation à ce concours, le SCC a présenté le projet « *Programme d'audit de vapeur de remplacement*



De gauche à droite : Martin Gagnon, Yves Desormaux, Richard Bernier, Henri Dion, Daniel Roy, Jocelyn Martel et Michel Bleau

de purgeurs à vapeur défectueux » dont l'analyse de rentabilité avait permis de conclure qu'il s'autofinancit à l'intérieur d'une période de quatre mois, ce qui est très rapide. Pour l'ensemble des établissements de la région du Québec, ce projet devrait nous permettre d'économiser plus de 438,000 \$ par année à l'intérieur du budget total d'opération.

Parmi l'ensemble des projets d'économie d'énergie qui ont été présentés, le projet du SCC s'est qualifié jusqu'à la fin alors que le projet de rénovation de la centrale thermique de l'hôpital Charles Lemoyne de Greenfield Park a remporté les honneurs de la compétition.

Les représentants du SCC ont profité de l'occasion pour acquérir de nouvelles connaissances relatives à une gestion saine de l'énergie, pour échanger avec d'autres confrères sur des domaines techniques qui doivent aussi gérer l'énergie dans diverses entreprises situées au Québec et enfin pour partager leurs expériences respectives.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tout le personnel des Services techniques des établissements et de construction CORCAN. Leurs efforts ont permis la réalisation de ce projet et leur reconnaissance est bien méritée. Félicitations ! ♦

## Émissions sur la justice pénale à la télévision par câble

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation



Le lundi 7 janvier, la quatrième émission d'une série de cinq portant sur la justice pénale a été diffusée sur les ondes de COGECO Câble de Kingston. Le projet visait à sensibiliser la collectivité de Kingston au système de justice pénale. Ceci est une autre initiative résultant du projet de liaison avec la collectivité de Kingston, mis en œuvre par le Secteur des communications et de la consultation et la région de l'Ontario du SCC.

L'émission, qui traitait de la mise en liberté sous condition et du rôle des agents de libération conditionnelle, était animée par la journaliste chevronnée J.C. Kenny et un groupe d'experts formé de Peter Longarini, agent de libération conditionnelle à Kingston, de John Leeman, intervenant du programme Option vie, et de Trish Crawford, directrice exécutive de la Société Elizabeth Fry à Kingston. M<sup>me</sup> Kenny a pris des appels de téléspectateurs au hasard, et les experts ont répondu à leurs questions.

Parmi les appels reçus, soulignons celui de l'épouse d'un délinquant condamné à perpétuité qui a témoigné à John Leeman sa reconnaissance pour avoir aidé son époux à composer avec son incarcération prolongée.

Chris Stafford, coordonnateur de liaison avec la collectivité au SCC (Kingston), a indiqué que la production de la série a été pour le SCC une excellente occasion de collaborer avec des partenaires connus et moins connus du système de justice pénale. ♦



De gauche à droite : Peter Longarini, John Leeman, Trish Crawford et l'animatrice J.C. Kenny

## Des diplômés du cours de formation des membres des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence

Par Bill Rankin, agent de communication, Secteur des communications et de la consultation

Le Service correctionnel du Canada (SCC) célèbre cette année le 25<sup>e</sup> anniversaire de la création des équipes pénitentiaires d'intervention en cas d'urgence. Voici quelques-uns des diplômés du cours d'accréditation national sur l'arrestation et le contrôle, l'autodéfense et le maniement du bâton donné au Centre du personnel de la région de l'Ontario, en janvier 2002.

Toutes nos félicitations aux diplômés! ♦



Rangée arrière, de gauche à droite : Ron Wartman, établissement Bath; Jacques Brien, Collège du personnel du Québec; Doug Senior, Collège du personnel de l'Ontario/établissement Collins Bay; Bob Trainor, Collège du personnel de l'Ontario/pénitencier de Kingston; Todd Yolland, Collège du personnel du Pacifique  
Rangée du centre, de gauche à droite : Steve Loeb, Collège du personnel du Pacifique; Mark Timson, établissement Millhaven; Jobert DeGuzman, établissement Joyceville; Dan O'Rourke, établissement Warkworth; Jean-Luc Chamailard, établissement Fenbrook; Michel Richtot, Collège du personnel du Québec  
Rangée avant, de gauche à droite : Dennis Bally, AC, concepteur de cours; Butch Snider, Collège du personnel de l'Ontario, instructeur; Karl McLaughlin, Collège du personnel de l'Ontario, instructeur

## Souper et chansons pour les bénévoles

Par Peter Harper, coordonnateur des bénévoles, établissement Pittsburgh

Le 5 décembre 2001, l'établissement Pittsburgh a tenu, comme chaque année, une soirée pour remercier les bénévoles. Plus de 110 personnes ont assisté à cette soirée très réussie, y compris des membres d'organismes locaux divers et des bénévoles de la chapelle, certains venant d'aussi loin qu'Ottawa.

L'établissement était représenté par la directrice, Therese Gascon, le sous-directeur, Ron Fairley, la directrice adjointe intérimaire, Ann Ewing, et le coordonnateur des bénévoles, Peter Harper. Les aumôniers de l'établissement ainsi que 25 délinquants du Programme de service à la collectivité (PSC) et du Programme LINKS (*Letting Inmates Network their Knowledge of Substance Abuse*) étaient également présents. Les invités ont eu droit à un délicieux repas préparé par le personnel des services d'alimentation et des délinquants et servi par des délinquants bénévoles.

Peter Harper, l'animateur, a présenté les personnes qui ont pris la parole durant la soirée, soit Therese Gascon, Roger Gipson, un accompagnateur bénévole du *Festival of the Islands*, et Kelly Murphy, de la *Kingston Humane Society*. La directrice a parlé des nombreuses contributions des bénévoles dans l'établissement et a rappelé que les délinquants ont besoin d'avoir des contacts avec des personnes autres que le personnel. Kelly Murphy et Roger Gipson ont tous deux fait état du travail remarquable et du talent des délinquants bénévoles qui travaillent au sein de leur organisme et de l'importance du PSC.

Au nom des détenus de l'établissement Pittsburgh, Kim Austin a remercié tous les bénévoles qui viennent en aide à des délinquants comme lui-même. C'est grâce aux efforts des bénévoles, a-t-il affirmé, que les délinquants se sentent respectés et qu'ils acquièrent la confiance dont ils ont besoin pour retourner dans la société.

On a remis à quinze organismes communautaires des certificats encadrés pour leur participation continue au PSC de l'établissement. On a également remis aux délinquants participant au programme LINKS et au PSC un certificat d'appréciation.

La chorale de Pittsburgh, composée de bénévoles de la collectivité et de délinquants, a donné un concert, en deux parties de 20 minutes chacune, au grand plaisir des personnes présentes. La soirée s'est terminée lorsque les participants et les délinquants se sont joints à la chorale pour chanter des airs de Noël bien connus.

On espère que 2002 sera encore plus réussie et que d'autres bénévoles participeront aux efforts de réinsertion sociale et aux projets de liaison communautaire du SCC. ♦

## Un partenariat mutuellement avantageux

Par Greg Basky, éditeur, *On Campus News*

L'Université de la Saskatchewan et son voisin, le Centre psychiatrique régional (CPR), sont non seulement proches sur le plan géographique, mais ils le sont aussi dans leur relation de travail. En effet, un lien a officiellement été établi entre eux en 1984, grâce à un contrat d'affiliation passé entre le gouvernement du Canada et l'Université.

Dans ce document, on précise les liens en matière de recherche et d'éducation qui unissent les deux organisations et qui permettent au personnel du CPR d'avoir accès aux ressources de l'Université, ainsi qu'aux étudiants en médecine familiale, en psychiatrie, en psychologie et en soins infirmiers d'obtenir une expérience pratique fort précieuse. Bon nombre des membres du personnel de recherche et du personnel clinique enseignent d'ailleurs à temps partiel dans différents départements et collèges de l'Université.

### UN CENTRE D'APPRENTISSAGE LOCAL

« En plus de constituer un véritable contexte clinique pour les étudiants de l'Université,

le CPR est un laboratoire de recherche tout à fait original. Il s'agit d'un établissement spécialisé où chaque délinquant-client est unique », affirme M. Steve Wormith, directeur du Programme de psychologie médico-légale du Département de psychologie. « C'est, tant pour les étudiants que pour moi, un environnement formidable pour l'apprentissage de la médecine légale. De plus, il offre, pour ces mêmes raisons, une multitude de possibilités de recherche. »

Bien que les centres psychiatriques dans les quatre autres régions du Service correctionnel du Canada (SCC) soient aussi rattachés à des universités, c'est en Saskatchewan que la première relation de la sorte a été établie et qu'elle demeure la plus serrée, selon M. Wormith. Le poste de celui-ci a été créé en 2000 grâce au soutien apporté par une bourse de cinq ans du SCC.

Compte tenu des liens étroits entre le Département de psychologie et le CPR, il est tout naturel que ce dernier ait le rôle d'hôte du Symposium biennal sur la violence et l'agres-

sion, un événement axé sur la recherche, avec des conférenciers venus de partout en Amérique du Nord et qui attire des chercheurs, des professionnels de la santé mentale et des membres du personnel de correction des Prairies. Un autre forum axé sur la recherche

**Cet atelier biennal rassemble des infirmiers et des infirmières des quatre coins de l'Amérique du Nord et du monde entier pour échanger sur des questions ayant trait aux soins infirmiers au sein du système de justice pénale.**



Les étudiants des deuxième et troisième cycles du Programme de psychologie à l'Université de la Saskatchewan visitent régulièrement le CPR dans le cadre de leurs études. Sur la photo, prise juste à l'intérieur de l'entrée principale de l'établissement, se trouvent (de gauche à droite) : Danny Krupp, étudiant à la maîtrise ès arts, psychologie sociale appliquée; Karen Parhar, étudiante à la maîtrise ès arts, psychologie sociale appliquée; Abigail Malillin (à l'avant), étudiante à la maîtrise ès arts, psychologie clinique; Keira Stockdale (à l'arrière), étudiante à la maîtrise ès arts, psychologie clinique; Stephen Wormith, directeur du Programme de psychologie médico-légale à l'Université de la Saskatchewan; Cindy Presse, psychologue au CPR et professeure adjointe à l'Université de la Saskatchewan; Shannon Costigan (à l'avant), étudiante au doctorat, psychologie clinique; Michael Sheppard (à l'arrière), étudiant à la maîtrise ès arts, psychologie clinique.

Photo : Greg Basky

concertée est la Conférence sur la détention et les soins, celle-ci organisée par le Collège des soins infirmiers et le CPR. Cet atelier biennal rassemble des infirmiers et des infirmières des quatre coins de l'Amérique du Nord et du monde entier pour échanger sur des questions ayant trait aux soins infirmiers au sein du système de justice pénale.

### UNE RELATION ET DES INSTALLATIONS UNIQUES

M. Wormith explique que le CPR est, de bien des façons, un hôpital d'enseignement. « Il est établi sur le terrain de l'Université, et il existe une relation administrative officielle ainsi que des liens entre la faculté, les étudiants et les employés de l'établissement. Or, les hôpitaux universitaires sont des structures éducatives communes; les établissements du milieu correctionnel, eux, ne le sont pas. »

Ce sentiment trouve écho dans les propos de M. David Keegan, directeur intérimaire du Département de psychiatrie, au sein du Collège de médecine, et représentant désigné de l'Université faisant partie du Conseil du CPR depuis 10 ans. « Cela nous donne une véritable force dans le domaine de la formation », explique-t-il. « Sans le CPR et son personnel, nous ne serions pas en mesure de donner le même enseignement à nos résidents en psychiatrie. » La composante de

médecine légale signifie en effet que le programme forme des diplômés pourvus d'une compétence unique, que les psychiatres non spécialisés n'ont pas.

### LES AVANTAGES DONT PROFITE L'UNIVERSITÉ

Le Collège des soins infirmiers de l'Université se sert du CPR, depuis de nombreuses années, pour placer ses étudiants dans un contexte clinique de santé mentale. M<sup>me</sup> Beth Horsburgh, doyenne du Collège des soins infirmiers et représentante actuelle de l'Université au sein du Conseil des gouverneurs du CPR, affirme qu'il existe un enthousiasme grandissant à l'idée de continuer à consolider ce partenariat de façon à devenir un chef de

file national dans le domaine relativement nouveau des soins infirmiers médico-légaux.

« C'est une relation à laquelle nous tenons et que nous avons l'intention de développer davantage avec le temps », fait valoir M<sup>me</sup> Horsburgh. « Nous espérons pouvoir établir un centre national d'excellence dans le domaine des soins infirmiers médico-légaux. C'est certainement là notre vision. Il existe d'ailleurs, au Collège, un consensus selon lequel la médecine légale devrait être l'un de nos centres d'intérêt. Et dans le budget du Collège, des fonds ont été prévus pour 14 nouveaux postes menant à la permanence dans un programme de soins infirmiers médico-légaux. »

À l'instar du Collège des soins infirmiers, le Département de psychiatrie cherche à établir un programme de médecine légale et à créer des postes de professeurs de faculté spécialisés ainsi que des possibilités de bourses pour les étudiants des deuxième et troisième cycles. M. Keegan et ses collègues mettent actuellement la dernière main aux dispositions en matière de financement et en sont aux dernières étapes du recrutement d'un directeur de programme. Ils espèrent pouvoir annoncer du nouveau au cours des prochains mois.

### UNE EXPÉRIENCE MUTUELLEMENT AVANTAGEUSE

D'après Tim Leis, le directeur exécutif du CPR, l'établissement tire de nombreux avantages de ses liens étroits avec l'Université de la Saskatchewan. « Le fait d'avoir une relation de travail avec l'Université nous permet d'avoir l'infrastructure pour la formation et la recherche, ce qui enrichit notre approche à l'égard de notre travail », explique-t-il. « Le contact avec les étudiants renouvelle, quant à lui, la perspective de notre personnel clinique et de notre personnel de recherche, ce qui leur permet de voir les choses différemment. »

De plus, la recherche concertée aide le CPR à transmettre, dans l'ensemble du Canada et à l'échelle du monde, de l'information au sujet du travail qu'il accomplit. « La recherche est un mode de communication internationale, et nous en tirons profit », affirme M. Leis.

« Les liens de recherche et d'enseignement entre les deux organisations ont permis au CPR de devenir un centre d'excellence dans le traitement des délinquants ayant des besoins élevés », soutient M. Leis. Il ajoute que « la relation entre le CPR et l'Université de la Saskatchewan a fait en sorte que nous avons acquis des connaissances et des compétences pouvant aujourd'hui être appliquées à certaines des plus importantes préoccupations dans notre système de justice pénale. » ♦

« Le fait d'avoir une relation de travail avec l'Université nous permet d'avoir l'infrastructure pour la formation et la recherche, ce qui enrichit notre approche à l'égard de notre travail », explique Leis

## Le chiot de fourrière qui excelle à détecter la drogue

Par Donna Kell, adjointe principale aux communications, Ville de Brampton

L'été dernier, le refuge pour animaux de la ville de Brampton a recueilli Tucker, un épagneul springer, qui depuis a suivi et terminé son entraînement avec succès et s'est mérité le poste de chien détecteur de drogue dans un pénitencier de l'Alberta.

En juillet, une famille avait amené le petit chiot brun et blanc de neuf mois au refuge en raison d'allergies. Les employés du refuge ont très vite remarqué les nombreux talents de Tucker. Ils l'ont donc confié aux bons soins de Darryl Martin, maître-chien à l'Agence des douanes du Canada, qui, voyant en lui un gagnant, l'a envoyé suivre un entraînement.

« Très rapidement, il nous a prouvé qu'il était excellent », a déclaré Daniel T. Massey, l'entraîneur de Tucker pendant dix semaines à Rigaud, au Québec. « Il a terminé parmi les meilleurs de son groupe pour l'obéissance et la détection de la drogue. Sa vitesse d'apprentissage est fulgurante. »

Ce toutou plein d'entrain de 50 livres a déjà démontré ses nombreux talents à l'établissement Bowden. Il a travaillé avec Daniel T. Massey, coordonnateur des fouilles en établissement et maître-chien du Service correctionnel du Canada, et a détecté la présence de stupéfiants dans différents endroits de l'établissement, sur des gens et dans des voitures.

Massey croit que Tucker est avantagé par sa petite taille puisqu'elle lui permet de se glisser dans de très petits espaces et de fouiller aussi des endroits plus élevés.

« C'est un chien extraordinaire, il n'est ici que depuis un mois et sa réputation ne cesse de grandir, dit-il. Ça nous prendrait des heures pour fouiller à la main les endroits que moi et Tucker fouillons en quelques minutes, il est donc un partenaire vraiment rentable. »

« Les amis que Tucker s'est faits au refuge pour animaux lui souhaitent beaucoup de succès », déclare Tamara Taylor, surveillant des services aux animaux à la ville de Brampton. « Il nous manque beaucoup, mais nous savons qu'il n'aurait pu trouver meilleur refuge. » Elle dit qu'un autre chien, qu'on a retrouvé égaré et qui a été recueilli au refuge, sera également pris en considération pour participer à ce programme.

Le programme de chiens détecteurs du SCC a débuté l'an passé et on s'attend, d'ici la fin de l'année 2003, à placer 48 chiens partout au Canada. On utilise les chiens détecteurs pour augmenter la sécurité des employés, des délinquants et des collectivités avoisinantes. ♦

## Les employés et les détenus du pénitencier de la Saskatchewan travaillent de concert pour aider la collectivité

Par Eugene Stevens, coordonnateur des événements et chef d'unité, pénitencier de la Saskatchewan

Grâce à différents types d'activités bénévoles, les employés et les détenus du pénitencier de la Saskatchewan viennent en aide sans relâche aux gens de Prince Albert et des environs. Leurs efforts se sont poursuivis tout au long de l'Année internationale des volontaires pour culminer lors d'événements spéciaux en décembre.

Au cours de ce mois, les employés et les détenus ont tenu des levées de fonds pour offrir des cadeaux à 85 enfants immigrants. Le Comité de bien-être des détenus, présidé par Ronald Mathieu, a réussi à amasser la prodigieuse somme de 762 \$, et les employés membres ont, pour leur part, pu amasser 1050 \$ grâce à la tenue d'un nombre d'événements sociaux, tels qu'un déjeuner de crêpes, un repas-partage et un tirage de CORCAN. Grâce à des dons totalisant 1812 \$ et de généreux rabais offerts par Wal-Mart, les employées membres de l'unité n° 2, Heather Adamson et Annette Schaan ont pu acheter 100 cadeaux, dont la plupart ont été emballés personnellement pour chacun des enfants.



De gauche à droite : Bruce Moan, agent de correction; Arthur Ding, sous-directeur intérimaire de l'établissement; Peter Guenther, directeur intérimaire d'établissement; Marge Nainaar, présidente du Comité consultatif des citoyens; Ronald Mathieu, président du Comité de bien-être des détenus; Eugene Stevens, coordonnateur des événements

Le 18 décembre, les cadeaux et 222 \$ ont été remis au centre multiculturel de Prince Albert pour fin de distribution. Ceux qui y travaillaient ont été réjouis par la prestation d'un talentueux groupe musical formé par des détenus, à leur tête, les pasteurs Steven Brewer et Deborah Tanasichuk. De plus, les bénévoles ont eu droit à des rafraîchissements offerts par M. Benmarzoug et les employés des services d'alimentation.

En plus d'entendre le directeur d'établissement intérimaire, Peter Guenther, le sous-directeur intérimaire, Arthur Ding, l'agent de correction, Bruce Moan (également président local du SACC) et le conseiller municipal, Lee Atkinson, les spectateurs ont été amenés à réfléchir lors de l'écoute du discours du président du Comité de bien-être des détenus, Ronald Mathieu, qui a minimisé les dons offerts par les détenus et qui a parlé de l'importance de travailler tous ensemble à des causes dignes de ce nom.

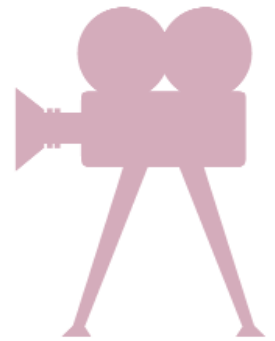
Encore plus émouvants ont été les remerciements de l'infatigable Marge Nainaar et de Mohamed Daoud (nouvellement arrivé du Soudan), gestionnaire principal et coordonnateur des programmes du Conseil multiculturel de Prince Albert, qui ont accepté les dons au nom de tous les enfants. La plupart des familles qui ont reçu ces cadeaux viennent de l'ex-Yougoslavie, un pays dévasté par la guerre, de différents pays du Moyen-Orient, du Kenya ainsi que d'autres pays d'Afrique.

Cet événement a été couvert par de nombreux médias, tels que la CBC, la CTV, le canal 10 local, la chaîne de radio CKBI 900 et le *Prince Albert Herald*. La distribution des cadeaux aux enfants dans leurs foyers a été diffusée le samedi 22 décembre. Arthur Ding, sous-directeur intérimaire de l'établissement (personne à l'origine de ce projet), Lee Atkinson, conseiller municipal et Marge Nainaar ont participé à cette distribution. La vue de sourires s'épanouissant sur leurs petits visages réchauffait le cœur.

Les employés et les détenus du pénitencier de la Saskatchewan sont heureux d'avoir eu la chance d'améliorer leurs relations avec la collectivité en contribuant au bien-être public. Mais, encore plus important, d'offrir un peu d'espoir à ces nouveaux membres de la collectivité de Prince Albert en leur réservant un accueil chaleureux. ♦

## Le Réseau de télévision des peuples autochtones réalisera un film à l'établissement Stony Mountain

Par Gaylene Romero, agent de correction, établissement Stony Mountain



L'établissement Stony Mountain servira de toile de fond pour un documentaire d'une demi-heure intitulé *Inside the Walls*, qui sera réalisé par l'APTN (le Réseau de télévision des peuples autochtones) et la Fraternité des Autochtones. Des délinquants autochtones purgeant leur peine dans des établissements correctionnels fédéraux raconteront leurs histoires et feront connaître leurs expériences.

L'accent sera mis sur les jeunes délinquants autochtones, mais le film pourra intéresser également tous ceux qui veulent connaître l'expérience des Autochtones dans le système de justice pénale. La tranche d'âge des détenus qui paraissent dans le documentaire varie entre la vingtaine avancée et la cinquantaine. Ces détenus purgent des peines allant de plusieurs années à l'emprisonnement à perpétuité ou à une peine de durée indéterminée. Tous suivent des programmes de formation et de travail offerts en établissement.

L'agent de développement socio-culturel (ADSC) de l'établissement Stony Mountain, Art Eck, veille à la coordination de la production. Art travaille au Service correctionnel du Canada (SCC) depuis 15 ans et il a passé la moitié de ce temps au secteur des programmes. Le mandat de l'ADSC consiste à s'occuper des questions culturelles et sociales qui relient les délinquants à la collectivité.

Le commentaire devrait se révéler un outil éducatif attrayant qui aidera

à orienter les jeunes vers une vie dans le respect des lois et à les dissuader d'appartenir à un gang de jeunes. On prévoit que le documentaire montrera les progrès réalisés par le SCC et son engagement à appuyer les détenus autochtones dans la préservation de leurs origines.

Le SCC répond aux besoins culturels des détenus autochtones en mettant à leur disposition des installations et des ressources pour organiser des cérémonies autochtones et des sueries, engager des agents de liaison autochtone et aménager des pavillons de spiritualité en établissement et dans la collectivité.

La Fraternité des Autochtones s'occupe de l'orientation des jeunes Autochtones pour encourager leurs liens avec la collectivité et elle jouit d'un appui total de Gunar Ivans, le directeur adjoint des Services de gestion. Selon M. Ivans, il s'agit là d'une bonne occasion de montrer au public les vraies conséquences d'une vie criminelle. On choisira également un Aîné qui participera au programme. Le SCC reconnaît les rapports particuliers qui se créent entre les délinquants et les Aînés, et il espère que l'orientation assurée par ces derniers produira des résultats positifs.

La diffusion du programme est prévue pour l'automne de l'année 2002. ♦



## Formation de négociateurs en situation d'urgence

Par Jim Tenhoeve, agent de correction, établissement Matsqui, et Adele Buhay, surveillante correctionnelle, établissement Kent

**D**u 22 octobre au 2 novembre 2001, une formation de négociateurs en situation d'urgence, d'une durée de dix jours, a été offerte à la nouvelle école de la GRC, située à Chilliwack, dans la région du Pacifique. Ainsi, 23 personnes y ont participé, dont 18 employés du Service correctionnel du Canada (SCC) et 5 employés du Centre correctionnel pour femmes de Burnaby, du Service correctionnel de la Colombie-Britannique.

Jim Tenhoeve, agent de correction, établissement Matsqui, et Adele Buhay, surveillante correctionnelle, établissement Kent, ont animé la première semaine de formation. Puis, ce fut au tour de Lucy Bellavance, agente de développement socio-culturel, établissement Ferndale, et de Doug Milino, agent de correction, établissement Kent, d'animer la deuxième semaine. À la fin de celle-ci, ils ont tous deux été reconnus instructeurs.

La formation est constituée de deux aperçus dans deux domaines principaux : celui des stratégies psychologiques d'ordre général et celui des négociations du SCC selon les lignes directrices en vigueur. La partie pratique de la formation comprend des mises en situation et des simulations intenses. Les gestionnaires du SCC ont beaucoup apporté à la formation en participant eux aussi à ces simulations effectuées à des étapes différentes.

Dans la région du Pacifique, on a fait appel, avec succès, à ces négociateurs dans de nombreuses situations. Ceux-ci ont réussi à désamorcer des situations précaires et à ramener la paix. À la fin de cette formation, 15 nouveaux négociateurs se sont joints à l'équipe de la région du Pacifique ainsi que deux nouveaux instructeurs. Une autre formation de cinq jours devrait avoir lieu au début de l'année 2002. ♦

**Dans la région du Pacifique, on a fait appel, avec succès, à ces négociateurs dans de nombreuses situations. Ceux-ci ont réussi à désamorcer des situations précaires et à ramener la paix.**



**Rangée du haut, de gauche à droite : Jim Tenhoeve, Janice Sandeson, Rhonda Cochrane, Diane Knopf, Jeff Spooner, Dinah-Lee Hnetka, Rob Thomas, Doug Milino, John Romaine. Rangée du bas, de gauche à droite: Lynn Sutherland, Linda Hosier, Carol McCaughan, Caralynn Morris, Adele Buhay, Lucie Bellavance.**



**Rangée arrière : Mike O'Dell, Scott Puttee, Don Saunders, Diane Knopf, Karleen Scott, Tami Magee, Brad Wiens. Rangée du centre : Martina Cahill, Deborah Pollard, Jackie Anderson, Suzanne Tarlier, Donna Seaweed. Rangée avant : Doug Milino, Adele Buhay, Lucie Bellavance, Jim Tenhoeve**

## Les comités consultatifs de citoyens sensibilisent la collectivité

Par David S. Dick, directeur adjoint par intérim, Services de gestion, établissement Kent

Lors de la Semaine de remerciement des comités consultatifs de citoyens (CCC), des membres des CCC des établissements Kent et Mountain ont tenu un kiosque d'information le 10 novembre au Cottonwood Mall, le plus grand centre commercial de Chilliwack. Cette activité a été organisée dans le cadre du programme de sensibilisation du public aux fonctions et au rôle du Service correctionnel du Canada (SCC) au sein de la collectivité, puis de recruter de nouveaux membres.



De gauche à droite : Leroy Burden, président du CCC, établissement Kent; Paul Urmson, directeur, établissement Kent; Ella Pretty, présidente du CCC, pavillon de ressourcement Kwikwèxwelhp; Alex Lubimiv, directeur, établissement Mountain; Ron Hardy, président du CCC, établissement Mountain; Jack Byers, membre du CCC, établissement Mountain

Tout au long de la journée, plusieurs membres des CCC des établissements Kent et Mountain se sont joints à leurs présidents, Leroy Burden et Ron Hardy. Était également présente, l'invitée spéciale, Ella Pretty, membre du CCC du pavillon de ressourcement Kwikwèxwelhp et de l'établissement Elbow Lake et une des pionnières des CCC au sein du SCC. Les directeurs Paul Urmson and Alex Lubimiv, respectivement de l'établissement Kent et Mountain et David S. Dick, directeur adjoint intérimaire, établissement Kent, ont également participé à l'événement.

Les membres des comités ont répondu, sur place, à de nombreuses questions du public sur le rôle de leurs comités au sein du SCC. Le public a également pu visionner une cassette vidéo créée, au départ, dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement Kent. Ils ont pu y voir l'établissement lui-même et les activités quotidiennes s'y déroulant. Comme le collège universitaire de la vallée du Fraser offre un programme de certificat de deux ans sur la justice pénale, de nombreuses personnes ont voulu en savoir plus sur le recrutement.

Les membres des comités se sont dit heureux de la réaction du public. Ils sont impatients de tenir d'autres activités de liaisons. Plusieurs personnes ont dit vouloir s'impliquer au sein de ces comités. Les présidents les inviteront donc à se joindre à eux lors de leurs réunions à venir. ♦

## Une journée portes ouvertes dans le cadre du Programme des ordinateurs pour les écoles

Par Lisa Bayne, coordonnatrice de la liaison avec la collectivité, Vancouver

Le 30 octobre dernier, les responsables du Programme des ordinateurs pour les écoles ont organisé une journée portes ouvertes pour célébrer de nouvelles installations à Burnaby, un événement auquel une cinquantaine de personnes ont pris part.

Cet atelier de réparation d'ordinateurs est le fruit d'un partenariat unique entre le Programme des ordinateurs pour les écoles et le Service correctionnel du Canada (SCC), qui vise à enseigner à des délinquants sous responsabilité fédérale qui ont été mis en liberté sous condition comment réparer des ordinateurs usagés en vue de les donner à des écoles. Et depuis 1998, les participants du programme ont remis à neuf et donné plus de 3 000 ordinateurs !



Le sergent Griff Simmonds, du Programme de liaison avec les écoles de la police de Vancouver, remet un ordinateur au chef Arnold Solomon.

Le chef Arnold Solomon, de la bande indienne de Toosey à Riske Creek, était du nombre des personnes présentes et a accepté des ordinateurs qui lui ont été remis pour la nouvelle école primaire de la bande. Pour sa part, le sergent Griff Simmonds, du Programme de liaison avec les écoles de la police de Vancouver, a présenté des ordinateurs à une autre école fort reconnaissante de la ville. Parmi les autres invités spéciaux, on comptait Sarah Chilvers, de la Fondation de Vancouver, des membres de la commission scolaire de Vancouver, de même que Doug Evans, maire intérimaire de Burnaby.

La journée portes ouvertes a contribué à accroître l'enthousiasme et l'engagement à l'égard de l'expansion du projet. Comme bon nombre l'ont répété au cours de la matinée, c'est « une situation où tout le monde gagne ! ». ♦



## Conférence sur l'article 84

Par Lisa Bayne, coordonnatrice de la liaison avec la collectivité, Vancouver

T enue en novembre 2001, la conférence avait pour but de présenter le concept de l'article 84 aux chefs, aux services sociaux et aux organismes juridiques du *Lower Mainland* et à favoriser la communication pour accroître le nombre de délinquants autochtones mis en liberté conformément à l'article 84. Elle avait aussi pour objectif important de sensibiliser le public aux questions correctionnelles. Au total, 42 personnes ont assisté à la conférence.

En matinée, l'ancien chef de la bande indienne de Burrard, Leonard George, a ouvert la conférence par un chant de prière. Brian Lang, directeur des Services correctionnels communautaires, a officiellement accueilli les participants. Patricia Shea et Joanna Moore ont préparé un exposé sur l'article 84 et ont donné la parole aux participants pour qu'ils puissent poser leurs questions, auxquelles elles



**Leonard George, ancien chef de la bande indienne de Burrard, et Marge White, directrice générale de la Circle of Eagles Society**

ont répondu avec l'aide de Dave Owen de la Direction des programmes autochtones de l'administration régionale.

L'après-midi, Fraser Simmons et Evelyn Blair de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont traité de l'expérience de la Commission en ce qui

concerne l'article 84. Marge White, directrice générale de la *Circle of Eagles Society*, a parlé de son organisation. Elle était suivie de l'Ainé Bruce Williams, de Mission en Colombie-Britannique, qui a expliqué le rôle de l'Ainé dans les établissements. Lisa Bayne a rappelé les besoins en matière de bénévoles et d'employés autochtones. La conférence s'est terminée par un exposé de Joe Manitopes, un détenu en libération conditionnelle, et par un mot enthousiaste de Glenn Campbell des *United Native Nations*.

La conférence a réussi à sensibiliser les différents organismes de services sociaux. Les organisateurs enverront des lettres aux invités qui n'ont pas assisté à la conférence pour leur offrir la visite d'un membre du Service qui viendra leur expliquer le fonctionnement de l'article 84 ainsi que d'autres questions touchant le SCC. ♦

## Ouverture d'un atelier de confection

Par Arlene Thygessen, directrice adjointe, établissement Ferndale

Le 20 décembre 2001, l'établissement Ferndale célébrait l'ouverture d'un nouvel atelier de confection en organisant un goûter de Noël et une visite du nouvel immeuble. La sous-commissaire adjointe Heather Bergen, le directeur exécutif de CORCAN Sudin Ray et la directrice de l'établissement Dianne Brown ont participé à la cérémonie d'inauguration. Des membres du comité consultatif de citoyens local, des clients locaux de CORCAN ainsi que des employés et des délinquants de l'établissement Ferndale ont visité les installations.

L'atelier de confection de CORCAN emploiera jusqu'à 30 délinquants et leur donnera l'occasion d'acquiescer des compé-

tences et des bonnes pratiques de travail. Les recettes des ventes des produits fabriqués sur place assureront l'autonomie de l'entreprise et contribueront au processus correctionnel à peu de frais pour les contribuables.

L'atelier produit divers articles spécialisés pour des clients locaux ainsi que de l'équipement et des accessoires pour le Service correctionnel du Canada (SCC), notamment de l'équipement pour les agents de sécurité : ceinturons de service, porte-bâton et porte-lampe de poche, gants et pochettes à menottes. CORCAN fabrique également des cordons porte-carte, des étuis de portefeuille, des couvre-matelas pour établissements et des rideaux de douches.

Le personnel travaille étroitement avec les clients pour les aider à définir leurs besoins et à développer les produits souhaités. Il a pu trouver des solutions novatrices menant à la création de nouveaux produits pour les équipes de recherche et de sauvetage locales, y compris des sacs pour les patients et l'équipement ainsi que des gilets.

Pour obtenir plus de renseignements sur les produits CORCAN, veuillez communiquer avec Sandra Thiessen, directrice régionale de CORCAN dans la région du Pacifique, au numéro suivant : (604) 870-2549. ♦

## Des délinquants du Centre Sumas viennent en aide à des chiens

Par Lori Chortyk, directrice des Relations avec la collectivité, Société de la Colombie-Britannique pour la prévention de la cruauté envers les animaux

Les délinquants du Centre correctionnel communautaire de Sumas à Abbotsford participent à un programme novateur nouvellement mis en œuvre pour aider à faire adopter un plus grand nombre de chiens sans foyer et maltraités. Dans le cadre de ce programme – le premier du genre au Canada – les délinquants s'emploient à dresser des chiens *potentiellement adoptables*, provenant de la vallée du bas Fraser et qui sont sans foyer. Un nouveau chenil, qui pourra accueillir 24 chiens, a été construit au Centre Sumas qui est financé par le gouvernement fédéral et la Société de la Colombie-Britannique pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA).

Selon Erwin Berg, directeur de secteur, bureau de libération conditionnelle du district de la vallée du bas Fraser « ce genre de programme profitera aux délinquants. Il favorise l'acquisition de bonnes habitudes de travail et celle du sens des responsabilités en plus d'offrir aux délinquants qui y participent l'occasion d'établir des relations de confiance et d'affection – soit une expérience qu'ils

n'ont peut-être jamais vécue dans leur vie ». Actuellement, sept hommes se sont engagés à participer au programme.

Les délinquants du Centre Sumas travailleront avec les chiens dans le but de les aider à mettre un terme aux mauvais comportements et de les rendre plus attirants aux yeux de propriétaires éventuels. « Grâce à notre partenariat avec le Centre Sumas, nous avons un endroit où nous pouvons obtenir de l'aide pour ces chiens et nous savons que cela augmentera grandement leurs chances d'adoption », a déclaré Bob Gordon, un responsable de la SPCA de la Colombie-Britannique qui a aidé à monter le programme.

Le projet de réadaptation des chiens, que les organisateurs espèrent voir devenir un modèle pour d'autres établissements un peu partout au Canada, constitue le deuxième partenariat conclu entre le Centre Sumas et la SPCA de la province. Les deux organismes parrainent actuellement le projet Ark, qui fournit chaque année un abri temporaire à quelque 600 chats confiés aux soins de la SPCA. ♦



De gauche à droite : Erwin Berg, directeur de secteur, secteur de libération conditionnelle du district de la vallée du bas Fraser; Alphonse Cormier, commissaire adjoint, région du Pacifique; Doug Brimacombe, directeur général, SPCA de la CB; Brian Lang, directeur des services correctionnels communautaires, région du Pacifique; Donna Yates, présidente, Comité consultatif de citoyens de la vallée du bas Fraser

## L'établissement William Head tient un symposium sur la justice réparatrice

Par Dennis Finlay, agent régional des communications, région du Pacifique

L'établissement William Head a tenu son troisième symposium annuel sur la Coalition de la justice réparatrice le 24 novembre 2001. La Coalition inclut tous ceux qui veulent y participer, mais elle se compose principalement de détenus et de bénévoles de la grande région de Victoria. Depuis le 9 juillet 1998, la Coalition tient un cercle de dialogue et d'étude sur la justice réparatrice à l'intérieur de cet établissement. Le symposium avait pour thème *Healing the Harm* (Guérir ses plaies) et nombre de conférenciers y ont participé. Environ 200 personnes (dont 154 provenant de la collectivité) ont assisté à la rencontre d'une journée. La Coalition a déjà sorti deux publications et elle espère en publier une autre qui portera sur ce symposium.

Les activités de la Coalition ont également été mises sur pellicule et présentées dans deux documentaires vidéo portant sur la justice réparatrice. Gumboot Productions a terminé dernièrement deux émissions d'une demi-heure que la société a eu le plaisir de présenter à l'établissement William Head, où elle avait obtenu tant de matériel et tant d'aide pour produire ses émissions. *Spiritual Roots of Restorative Justice* donne un grand aperçu de la justice réparatrice, présenté sous de nombreux aspects et *Journey to the Centre* montre la justice réparatrice en action dans le cadre d'une collaboration entre la Cathédrale de l'Église du Christ à Victoria et les détenus de l'établissement William Head qui participent à un programme de placement à l'extérieur. *Journey to the Centre* a été réalisé en association avec Vision TV. ♦